Collines du Perche
Communauté de communes

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE

Jeudi 20 févier 2025,
de 20h15 à 21h00
Salle communale du Temple,

Appel

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Dany BOUHOURS, Vice-président (+ pouvoir de Karine GLOANEC MAURIN) : Mesdames Odile CAPITAINE (+ pouvoir de Jean-Pierre ROCHET CAPELLAN), Stéphanie HELIERE, Catherine MAIRET (+ pouvoir de Anne GAUTIER), Fanny MAZEAUD (+ pouvoir de Claude BOULAY), Joëlle MESME, Christelle RICHETTE, Martine ROUSSEAU (+ pouvoir de Thierry WERBREGUE),
Messieurs Gilles BOULAY (+ pouvoir de Charles RICHARDIN), François GAULLIER (+ pouvoir de Christelle LETURQUE), Carol GERNOT, Jacques GRANGER (+ pouvoir de Gino LUCAS), Henry LEMERRE, Jérôme LEROY, René PAVEE, Jean Luc PELLETIER, Jean-Paul ROBINET (+ pouvoir de Jean-Claude THUILLIER), Olivier ROULLEAU,

Etaient excusés Mesdames Karine GLOANEC MAURIN (Pouvoir à Dany BOUHOURS), Anne GAUTIER (pouvoir à Catherine MAIRET), Christelle LETURQUE (pouvoir à François GAULLIER)
Messieurs Claude BOULAY (pouvoir à Fanny MAZEAUD), Gino LUCAS (Pouvoir à Jacques GRANGER), Charles RICHARDIN (pouvoir à Gilles BOULAY), Jean-Pierre ROCHET CAPELLAN (pouvoir à Odile CAPITAINE), Jean-Claude THUILLIER (pouvoir à Jean-Paul ROBINET), Thierry WERBREGUE (pouvoir à Martine ROUSSEAU)

Membres en exercice : 27
Présents : 18
Absents excusés : 09
Pouvoir donnés : 09
Nombre de voix exprimées : 27

---

l'ordre du jour était le suivant :

0. Assemblée et gouvernance et statuts
a) Gouvernance : nomination d'un secrétaire de séance ;
b) Gouvernance : validation du compte-rendu du conseil du 23 janvier 2024 ;
c) Gouvernance : décisions du bureau et de la présidente ;

6 (p). Administration générale, Finances et ressources humaines (partie)
a) ;

1. Aménagement du territoire, urbanisme
a) PDIPR, délibération complémentaire ;

2. Patrimoines : bâtiments et voirie, projets d'investissement
a) Choix des entreprises : travaux de rénovation de l'école de Sargé sur Braye, lots 5 (plomberie chauffage ventilation) et 6 (électricité) (lots initialement infructueux) ;
b) Choix des entreprises : travaux de rénovation de l'école de Souday et création d'une salle de motricité lot 2 (étanchéité) ; (lots initialement infructueux) ;
c) Choix des entreprises travaux bâtimentaires Arville (communs et presbytère), lots 11 (VRD et travaux extérieurs) (lot initialement infructueux) ;

3. Action économique et tourisme
a) ;

4. Qualité de vie
a)

5. Scolaire et périscolaire

a)

6. Administration générale, finances et ressources humaines (partie)

a) Budget principal 2024, compte de gestion ;
b) Budget Action économique 2024, compte de gestion ;
c) Budget Chaufferie urbaine 2024, compte de gestion ;
d) Présidence de séance de conseil pour le vote des comptes administratifs 2024 (Sans Objet)
e) Budget principal 2024, compte administratif ;
f) Budget Action économique 2024, compte administratif ;
g) Budget Chaufferie urbaine 2024, compte administratif ;
h) Budget principal 2024, affectation du résultat ;
i) Budget Action économique 2024, affectation du résultat ;
j) Budget Chaufferie urbaine 2024, affectation du résultat ;

ASSEMBLEES, GOUVERNANCE ET STATUTS

Assemblées : nomination d'un secrétaire de séance

Il est proposé de désigner un secrétaire de séance. Le Vice-président, président de séance du présent conseil sollicite un élu membre du conseil communautaire volontaire.

Madame Fanny MAZEAUD se propose d'assurer le secrétariat de séance.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose au conseil :

- **De désigner** Fanny MAZEAUD Secrétaire de séance et soumet au vote,

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	27

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Désigne** Fanny MAZEAUD Secrétaire de séance,

Collines du Perche
Communauté de communes

Assemblées : validation du compte rendu du conseil du 23 janvier 2025

Le compte-rendu de la séance du 23 janvier dernier a été transmis aux membres du conseil communautaire. Il est annexé au présent rapport.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil demande s'il fait l'objet d'observations ou de questionnements.

Il constate qu'il n'est formulé aucune observation ni questionnement.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose au conseil :

- **De valider** le compte-rendu de la séance du conseil du 23 janvier 2025 et soumet au vote.

Voix contre	Abstention (s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le conseil communautaire à l'unanimité moins une abstention :

- **Valide** le compte-rendu de la séance du conseil du 23 janvier 2025.

Pj Annexe :

- *Compte rendu du conseil communautaire du 23 janvier 2025*

Assemblées : décisions du bureau et de la présidente

Le tableau suivant mentionne les décisions qui ont été prises, depuis le dernier conseil communautaire, par le Bureau communautaire et par la Présidente en application des délégations qui leur sont données.

Date de décision	Nature de la décision	N° de décision	Objet
20/01/2025	Décisions Présidente	1-2025	Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel pour le budget Régie de Chauffage à compter du 01/02/2025.
04/02/2025	Décision bureau	250204-01	Médiathèque Départementale de Loir-et-Cher, Demande de subvention (Salon des Bonimenteurs, 29 mars 2025),

Le Vice-président, président de séance du présent conseil demande si certaines de ces décisions appellent des observations ou des interrogations ;

Constatant qu'il n'est formulé ni observation ni questionnement, le Vice-président, président de séance du présent conseil :

- **Demande** au conseil de prendre acte des décisions prises par elle et par le bureau et de les valider ;

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire à l'unanimité moins une abstention :

- **Prend acte** des décisions prises par elle et les valide ;

Collines du Perche
Communauté de communes

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME

Aménagement : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), délibération complémentaire

Conformément aux dispositions de l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose que le conseil communautaire des Collines du Perche demande l'inscription complémentaire au PDIPR de Loir-et-Cher, des parcelles figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes sur la commune de SARGÉ-SUR-BRAYE :

- Parcelle A 705 ..... 170 mètres,
- Parcelle A 539 ..... 1040 mètres,
- Parcelle A 466 ..... 770 mètres,
- Parcelle A 391 ..... 450 mètres,
- Parcelle B 339 ..... 1060 mètres,
- Parcelle B 65 ..... 130 mètres,
- Parcelle B 78 ..... 660 mètres,
- Parcelle B 214 ..... 1190 mètres,
- Parcelle B 183 ..... 570 mètres,
- Parcelle B 171 ..... 470 mètres.

La présente délibération complète celles en dates des 9 mars 2001 et 30 mars 2017 et 14 mars 2024 relatives au même objet.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose et demande au conseil :

- **D'adopter** la demande de classement des parcelles ci-dessus identifiées au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées (PDIPR) de loir et Cher ;
- **D'autoriser** la présidente ou lui-même à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur le point

Monsieur Jean-Luc PELLETIER s'étonne de ce que l'ensemble du tracé ne soit pas proposé jusqu'à la gare, la CCCP ayant fait l'acquisition des parcelles auprès de la SNCF.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil, constatant qu'il n'est formulé aucune autre observation ou questionnement, soumet la proposition au vote du conseil qui s'exprime ainsi que suit :

Voix contre	Abstention (s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Adopte** la demande de classement des parcelles ci-dessus identifiées au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées (PDIPR) de loir et Cher ;
- **Autorise** la présidente ou lui-même à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Pj Annexe :

- *Révision PDIPR Collines du Perche.*

PATRIMOINES : BATIMENTS ET VOIRIE, PROJETS D'INVESTISSEMENT

Patrimoine bâti : Ecole de Sargé sur Braye, rénovation, choix des entreprises pour les lots 5 (CVC Plomberie) et 6 (électricité) :

Il est rappelé que, lors de la réunion du 23 janvier 2025, le conseil communautaire, conformément aux propositions de la commission d'appel d'offre, n'a pas été en mesure de choisir une entreprise pour les prestations prévues aux lot 5 (CVC plomberie) et 6 (électricité) pour les travaux de rénovation de l'école de Sargé sur Braye.

Depuis lors, une consultation sans mise en publicité préalable a été lancée auprès des entreprises suivantes qui ont répondu ainsi qu'il figure dans le tableau ci-après :

Lots	Entreprises consultées	Offre remise (Base + PSE retenue)
5	SAV GCL	85 390,85
5	DAHURON	59 600,00
5	BAPTISTE	58 735,95
6	BIGOT	76 468,19
6	GUERIN	71 325,50
6	LUMENS	69 926,00

Pour mémoire, l'estimation financière du lot 5 étaient arrêtées au montant de 112 000 € (HT) avec double flux (option non retenue) et celle du lot 6 au montant de 78 000 € (HT) :

Une fois l'analyse des offres réalisée par le maitre d'œuvre, il a été procédé à leur classement en fonction des critères prévus dans le règlement de consultation (prix : 60%, Valeur technique 40%) ainsi que figurant dans le tableau ci-après :

Lots	Entreprises consultées	Note technique (40 points)	Prix (60 points)	Note totale	Classement
5	SAV GCL	33,0	41,3	74,3	3
5	DAHURON	38,0	59,1	97,1	1
5	BAPTISTE	33,0	60,0	93,0	2
6	BIGOT	25,0	54,9	79,9	2
6	GUERIN	20,0	58,8	78,8	3
6	LUMENS	25,0	60,00	85,0	1

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par le maitre-d 'œuvre,
CONSIDÉRANT le classement proposé dans l'analyse des offres,

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose au conseil :

- **De retenir** l'offre de l'entreprise DAHURON pour les travaux du lot 5 (CVC-plomberie) pour une valeur de 59 600 € (HT) et 71 520,00 € (TTC) ;
- **De retenir** l'offre de l'entreprise LUMENS pour les travaux du lot 6 (électricité) pour un montant de 69 926,00 € (HT) et 83 911,20 € (TTC) ;
- **D'autoriser** la présidente ou lui-même à signer toutes les pièces et tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires permettant l'exécution de la présente décision.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur le point et la proposition qu'il soumet au conseil

Constant qu'il n'est formulé aucune observation ni exprimé de questionnement, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet la proposition au vote du conseil qui s'exprime ainsi que suit :

Voix contre	Abstention (s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Retient** l'offre de l'entreprise DAHURON pour les travaux du lot 5 (CVC-plomberie) pour une valeur de 59 600 € (HT) et 71 520,00 € (TTC) ;
- **Retient** l'offre de l'entreprise LUMENS pour les travaux du lot 6 (électricité) pour un montant de 69 926,00 € (HT) et 83 911,20 € (TTC) ;
- **Autorise** la Présidente ou le Vice-président à signer toutes les pièces et tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires permettant l'exécution de la présente décision.

PJ annexée(s) :

- *Rapport d'analyse des offres*

Patrimoine bâti : école de Couëtron au Perche (Souday), rénovation et création d'une salle de motricité, choix des entreprises, lot 2 (étanchéité) :

Il est rappelé que, lors de la réunion du 23 janvier 2025, le conseil communautaire, conformément aux propositions de la commission d'appel d'offre, n'a pas été en mesure de choisir une entreprise pour les prestations prévues aux lot 2 (étanchéité), aucune offre n'ayant été déposée et la consultation ayant été déclarée infructueuse sur ce lot 2.

Depuis lors, une consultation sans mise en publicité préalable a été lancée auprès des entreprise suivantes qui ont répondu ainsi qu'il figure dans le tableau ci-après :

Lot	Entreprises consultées	Offre remise (Base + PSE retenue)
2	ALTEA Groupe	36 820,10 € HT
2	BRAUN Etanchéité	22 826,36 € HT

Pour mémoire, l'estimation financière du lot 2 était arrêtée au montant de 30 000 € (HT)

Une fois l'analyse des offres réalisée par le maitre d'œuvre, il a été procédé à leur classement en fonction des critères prévus dans le règlement de consultation (Prix : 60%, Valeur technique 40%).

Lot	Entreprises consultées	Note technique	Prix	Note totale	Classement
2	ALTEA Groupe	23,0	37,2	60,2	2
2	BRAUN ETANCHEITE	23,0	60,0	83,0	1

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article R. 2122-2,
CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par le maitre-d 'œuvre le 23 janvier 2025,
CONSIDÉRANT le classement proposé dans l'analyse des offres,

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose au conseil :

- **De retenir** l'offre de l'entreprise BRAUN ETANCHEITE pour l'exécution des travaux du lot 2 (étanchéité) pour une valeur de 22 826,36 € (HT) et de 27 391,63 € (TTC) ;
- **D'autoriser** la présidente ou lui-même à signer toutes les pièces et tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires permettant l'exécution de la présente décision.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur le point et la proposition qu'il soumet au conseil.

Constatant qu'il n'est exprimé ni questionnement ni formulé de remarques, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet la proposition au vote du conseil qui s'exprime ainsi que suit :

Voix contre	Abstention (s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Retient** l'offre de l'entreprise BRAUN ETANCHEITE pour l'exécution des travaux du lot 2 (étanchéité) pour une valeur de 22 826,36 € (HT) et de 27 391,63 € (TTC) ;
- **Autorise** la présidente ou le vice-président à signer toutes les pièces et tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires permettant l'exécution de la présente décision.
-

Pj Annexe :

- *Rapport d'analyse des offres*

Patrimoine bâti : Commanderie d'Arville, travaux bâtimentaires (communs et presbytères), choix des entreprises :

Lors de sa séance du 23 janvier dernier le conseil a décidé de l'attribution des lots 1 à 10 à diverses entreprises mais a constaté l'absence d'offre sur le lot 11 (travaux extérieurs et VRD). Sur avis de la CAO, le conseil a décidé de déclarer le lot 11 infructueux.

Depuis lors, une consultation sans mise en publicité préalable a été lancée (31 janvier jusqu'au 19 février) auprès des entreprises suivantes dont une seule a répondu et présenté une offre ainsi qu'il figure dans le tableau ci-après) :

Lot	Entreprises consultées	Offre remise (Base + PSE retenue HT)
11	Thomas CARRE	X
11	FREDERIC TP	X
11	ART'MONIE Paysage	X
11	AXE ET JARDINS	X
11	LDTP	X
11	ADH PAYSAGES	X
11	BOULBEN JARDINS SERVICES	X
11	BOURDIN	X
11	ID VERDE	X
11	MINIER TP	X
11	RICHARD TP	X
11	Entreprise Mathieu SEGOUIN	109 087,00
11	SERVA TP	X
11	TAE	X

Considérant que l'offre unique représente une valeur de 105 759,00 € HT (tranche ferme) + 3 328,00 € HT (tranche optionnelle) alors que l'estimation était cotée à une valeur de 118 675,00 € HT (tranche ferme) et 5 760,00 € HT (tranche optionnelle) et que l'entreprise Mathieu SEGOUIN ayant répondu présente les qualifications nécessaires à l'exécution des travaux ;

Considérant que l'analyse de la valeur technique s'établit à 37,5 points (/60 points de notation), que l'esprit du projet et les enjeux sont parfaitement compris, que les moyens techniques et humains, le respect des techniques et la qualité des matériaux proposés sont satisfaisants et que les points manquants proviennent principalement

du fait que l'entreprise n'a pas fourni de calendrier sans qu'il puisse en être conclu qu'elle ne sera pas en mesure de respecter le planning ou rencontrera des difficultés pour ce faire.

Vu le code général des collectivité territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;

Considérant l'analyse des offres par le maître d'œuvre ;
Considérant le classement des offres à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offre

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose au conseil communautaire :

- **De retenir** l'offre de l'entreprise SEGOUIN pour les travaux du lot 11 (VRD, travaux extérieurs) Tranches ferme et conditionnelle pour une valeur totale de 109 087,00 € (HT), de 130 904,40 € (TTC) :
- **D'autoriser** la présidente ou lui-même à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter la présente décision.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur le point et la proposition qu'il soumet au conseil

Constatant qu'il n'est formulé aucune observation ni interrogation, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet la proposition au vote du conseil qui s'exprime ainsi que suit :

Voix contre	Abstention (s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Retient** l'offre de l'entreprise SEGOUIN pour les travaux du lot 11 (VRD, travaux extérieurs) Tranches ferme et conditionnelle pour une valeur totale de 109 087,00 € (HT), de 130 904,40 € (TTC) :
- **Autoriser** la présidente ou le Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter la présente décision.

Pj Annexe :

- *Rapport d'analyse*

ACTION ECONOMIQUE ET TOURISME

QUALITE DE VIE

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES (PARTIE)

Budget principal, compte de gestion 2024

La comptabilité publique est basée sur le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable. Dans ce cadre, la Présidente, ordonnateur, établit le compte administratif et le comptable le compte de gestion. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats ;

Après s'être fait présenter par monsieur Gilles Dupin, trésorier principal, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et justifiées et que les résultats à la clôture de l'exercice 2024, concordent avec ceux du compte administratif ;

Le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024 présente les résultats courants suivants :

Résultats courants	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	1 338 461,48	4 692 981,34	6 031 442,82
Dépenses	746 568,75	4 113 464,32	4 860 033,07
Résultat de l'exercice	591 892,73	579 517,02	1 171 409,75

Vu l'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'extrait du compte de gestion annexé au présent rapport,
Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose

- **D'approuver** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe qui n'appelle ni observation ni réserve.
- **D'autoriser** la Présidente ou lui-même à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur le compte de gestion.

Constatant qu'il n'est formulé aucune observation ni questionnement, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet au vote et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe qui n'appelle ni observation ni réserve.
- **Autorise** la Présidente ou le vice-président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PJ annexe : Extrait du compte de gestion du budget principal

Budget Annexe action économique, compte de gestion 2024

La comptabilité publique est basée sur le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable. Dans ce cadre, la Présidente, ordonnateur, établit le compte administratif et le comptable le compte de gestion. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats ;

Après s'être fait présenter par monsieur Gilles Dupin, trésorier principal, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et justifiées et que les résultats à la clôture de l'exercice 2024, concordent avec ceux du compte administratif ;

Le compte de gestion du budget annexe action économique pour l'exercice 2024 présente les résultats suivants :

Résultats courants	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	35 731,82	60 097,16	95 828,98
Dépenses	54 200,23	45 504,49	99 704,72
Résultat de l'exercice	-18 468,41	14 592,67	-3 875,74

Vu l'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'extrait du compte de gestion annexé au présent rapport,
Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose :

- **D'approuver** le compte de gestion du budget Annexe actions économiques pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe qui n'appelle ni observation ni réserve.
- **D'autoriser** la présidente ou lui-même à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur le compte de gestion.

Constatant qu'il n'est formulé aucune observation ni question, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet au vote la proposition et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Approuve** le compte de gestion du budget Annexe actions économiques pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe qui n'appelle ni observation ni réserve.
- **Autoriser** la présidente ou le Vice-président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe : Extrait du compte de gestion du budget Annexe action économique

Budget annexe Chaufferies, compte de gestion 2024

La comptabilité publique est basée sur le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable. Dans ce cadre, la Présidente, ordonnateur, établit le compte administratif et le comptable le compte de gestion. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats ;

Après s'être fait présenter par monsieur Gilles Dupin, trésorier principal, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et justifiées et que les résultats à la clôture de l'exercice 2024, concordent avec ceux du compte administratif ;

Le compte de gestion du budget annexe Chaufferies pour l'exercice 2024 présente les résultats courants suivants :

Résultats courants	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	412 700,97	232 095,90	644 796,87
Dépenses	352 707,93	282 623,38	635 331,31
Résultat de l'exercice	59 993,04	-50 527,48	9 465,56

Vu l'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'extrait du compte de gestion annexé au présent rapport,
Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose

- **D'approuver** le compte de gestion du budget annexe Chaufferies pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe qui n'appelle ni observation ni réserve.
- **D'autoriser** la Présidente ou lui-même à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur le compte de gestion.

Constatant qu'il n'est formulé aucune observation ni question, le Vice-président, président de séance du présent conseil met au vote la proposition antérieure et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Chaufferies pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe qui n'appelle ni observation ni réserve.
- **Autorise** la Présidente ou le Vice-président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe : Extrait du compte de gestion du budget annexe Chaufferies

Collines du Perche
Communauté de communes

Finances, présidence de séance de conseil pour le vote des comptes administratifs
(sans objet : présidente absente excusée)

Finances, Budget principal adoption du compte administratif 2024

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif. Celui-ci :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;

La proposition de compte administratif est soumise par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil présente le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses courantes	Recettes courantes	Résultats courants
Fonctionnement	4 113 464,32	4 692 981,34	579 517,02
Investissement	746 568,75	1 338 461,48	591 892,73

	Déficits antérieurs	Excédent antérieur	Résultats cumulés
Fonctionnement		1 497 015,37	2 076 532,39
Investissement	752 741,17		-160 848,44

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion présenté par le comptable public et adopté par l'assemblée préalablement ;
Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Vu l'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Vice-président propose :

- **D'approuver** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.

Le Vice-Président ouvre le débat sur le compte administratif.

Constant qu'il n'est formulé aucune observation ni questionnement,

La Présidente étant absente excusée ;

Le vice-Président met au vote et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Approuve** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.

Annexe jointe :

- *Budget principal, Compte administratif 2024 ;*

Collines du Perche
Communauté de communes

Finances, Budget annexe Action économique adoption du compte administratif 2024

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif. Celui-ci :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;

La proposition de compte administratif est soumise par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil présente le compte administratif du budget annexe Action économique pour l'exercice 2024 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses courantes	Recettes courantes	Résultats courants
Fonctionnement	45 504,49	60 097,16	14 592,67
Investissement	54 200,23	35 731,82	-18 468,41

	Déficits antérieurs	Excédent antérieur	Résultats cumulés
Fonctionnement	45 073,04		-30 480,37
Investissement	99 909,53		-118 377,94

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion présenté par le comptable public et adopté par l'assemblée préalablement ;
Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Vu l'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Vice-président propose :

- **D'approuver** le compte administratif du budget annexe Action économique pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.

Le Vice-Président ouvre le débat sur le compte administratif.

Constatant qu'il n'est formulé aucune observation ni questionnement,

La présidente étant absente excusée,

Le Vice-président soumet au vote et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Approuve** le compte administratif du budget annexe Action économique pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.

Pièce jointe :

- *Budget annexe Action économique, Compte administratif 2024 ;*

Collines du Perche
Communauté de communes

Finances, Budget annexe Chaufferies adoption du compte administratif 2024

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif. Celui-ci :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;

La proposition de compte administratif est soumise par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil présente le compte administratif du budget annexe Chaufferies pour l'exercice 2024 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses courantes	Recettes courantes	Résultats courants
Fonctionnement	282 623,38	232 095,90	-50 527,48
Investissement	352 707,93	412 700,97	59 993,04

	Déficits antérieurs	Excédent antérieur	Résultats cumulés
Fonctionnement	64 085,38		-114 612,86
Investissement		15 878,35	75 871,39

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion présenté par le comptable public et adopté par l'assemblée préalablement ;
Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Vu l'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Vice-président propose :

- **D'approuver** le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.

Le Vice-président ouvre le débat sur le compte administratif.

Constatant qu'il n'est exprimé aucune observation ni questionnement

La Présidente étant absente excusée ;

Le Vice-président soumet au vote et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Approuve** le compte administratif du budget annexe Chaufferies pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.

Pièce jointe :

- *Budget annexe Chaufferies, Compte administratif 2024 ;*

Collines du Perche
Communauté de communes

Finances, Budget principal, affectation des résultats 2024

A la suite de l'adoption du compte administratif qui détermine les résultats comptables de l'exercice clos, le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil. L'affectation doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice clos, résultant de la valeur du résultat comptable d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2024 présente les résultats cumulés dans chacune des sections et les restes à réaliser et à recouvrer suivants :

	Dépenses courantes	Recettes courantes	Résultats courants
Fonctionnement	4 113 464,32	4 692 981,34	579 517,02
Investissement	746 568,75	1 338 461,48	591 892,73
	Déficits antérieurs et R A Réaliser (-)	Excédents antérieurs et R A Recouvrer (+)	Résultats cumulés et besoin de financement
Fonctionnement		1 497 015,37	2 076 532,39
Investissement	752 741,17		-160 848,44
Reste à Réaliser / Recouvrer	401 769,86	1 207 871,01	645 252,71

Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Le Vice-président, président de séance du présent conseil :

- **Propose de décider** que le déficit d'investissement sera reporté au compte D 001/001 du budget primitif 2025 pour une valeur de 160 848,44 euros ;
- **Propose de décider** que l'excédent net de fonctionnement sera reporté au compte R 002/002 du budget primitif 2025 pour une valeur de 2 076 532,39 euros.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur cette proposition

Constatant qu'il n'est formulé aucune observation ni questionnement, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet au vote la proposition et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Décide** que le déficit d'investissement sera reporté au compte D 001/001 du budget primitif 2025 pour une valeur de 160 848,44 euros ;
- **Décide** que l'excédent net de fonctionnement sera reporté au compte R 002/002 du budget primitif 2025 pour une valeur de 2 076 532,39 euros.

Collines du Perche
Communauté de communes

Finances, Budget annexe Action économique, affectation des résultats 2024

A la suite de l'adoption du compte administratif qui détermine les résultats comptables de l'exercice clos, le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil. L'affectation doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice clos, résultant de la valeur du résultat comptable d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Le compte administratif du budget annexe Action économique pour l'exercice 2024 présente les résultats cumulés dans chacune des sections et les restes à réaliser et à recouvrer suivants :

	Dépenses courantes	Recettes courantes	Résultats courants
Fonctionnement	45 504,49	60 097,16	14 592,67
Investissement	54 200,23	35 731,82	-18 468,41
	Déficits antérieurs et R A Réaliser (-)	Excédent antérieurs et R A Recouvrer (+)	Résultats cumulés et besoin de financement
Fonctionnement	45 073,04		-30 480,37
Investissement	99 909,53		-118 377,94
Reste à Réaliser / Recouvrer	0,00	0,00	-118 377,94

Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose :

- **De reporter** le déficit d'investissement au compte D 001/001 du budget primitif 2025 pour une valeur de 118 377,94euros ;
- **De reporter** le déficit de fonctionnement au compte D 002/002 du budget primitif 2025 pour une valeur de 30 480,37 euros.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur l'affectation des résultats.

Constatant qu'il n'est formulé ni observation ni interrogation, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet au vote la proposition et constate le résultat suivant :

Voix contres	Abstentions	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Décide de reporter** le déficit d'investissement au compte D 001/001 du budget primitif 2025 pour une valeur de 118 377,94euros ;
- **Décide de reporter** le déficit de fonctionnement au compte D 002/002 du budget primitif 2025 pour une valeur de 30 480,37 euros.

Collines du Perche
Communauté de communes

Finances, Budget annexe Chaufferies, affectation des résultats 2024

A la suite de l'adoption du compte administratif qui détermine les résultats comptables de l'exercice clos, le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil. L'affectation doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice clos, résultant de la valeur du résultat comptable d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Le compte administratif du budget annexe Chaufferies pour l'exercice 2024 présente les résultats cumulés dans chacune des sections et les restes à réaliser et à recouvrer suivants :

	Dépenses courantes	Recettes courantes	Résultats courants
Fonctionnement	282 623,38	232 095,90	-50 527,48
Investissement	352 707,93	412 700,97	59 993,04
	Déficits antérieurs et R A Réaliser (-)	Excédent antérieurs et R A Recouvrer (+)	Résultats cumulés et besoin de financement
Fonctionnement	64 085,38		-114 612,86
Investissement		15 878,35	75 871,39
Reste à Réaliser / Recouvrer	17 779,22	0,00	58 092,17

Considérant que l'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du séminaire Finances (assemblant la commission Finances et la conférence des maires) du mercredi 12 février 2025 ;

Le Vice-président, président de séance du présent conseil propose :

- De **reporter** l'excédent d'investissement au compte R 001/001 du budget primitif 2025 pour une valeur de 75 871,39euros
- De **reporter** le déficit net de fonctionnement au compte D 002/002 du budget primitif 2025 pour une valeur de 114 612,86 euros.

Le Vice-président, président de séance du présent conseil ouvre le débat sur l'affectation des résultats.

Constatant qu'il n'est formulé aucune observation ni questionnement, le Vice-président, président de séance du présent conseil soumet au vote la proposition et constate le résultat suivant :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	1 Charles RICHARDIN	26

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **Décide** de reporter l'excédent d'investissement au compte R 001/001 du budget primitif 2025 pour une valeur de 75 871,39euros
- **Décide** de reporter le déficit net de fonctionnement au compte D 002/002 du budget primitif 2025 pour une valeur de 114 612,86 euros.

Secretaire de séance
Fanny Mazeaud

Président de séance
Dany Bouhours

Collines du Perche
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le 03/03/2025

Décision n°2-2025

Objet : Location du logement communautaire n°1 situé au 9 place st Denis à Mondoubleau

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 24/11/2022 portant délégations d'attributions à sa présidente et l'autorisant notamment à décider de la conclusion, de la révision et renouvellement les baux et contrats de location des biens immobiliers pour une durée n'excédant pas 12 ans,
CONSIDERANT que la communauté est propriétaire du logement locatif n°1 situé au 9 place st Denis à Mondoubleau et que ce logement est disponible,
CONSIDERANT que Guillaume JANNOT remplit les conditions d'accès à un logement locatif et qu'il est donc possible de lui louer ledit logement,

Madame Karine GLOANEC MAURIN, Présidente de la Communauté de communes des Collines du Perche,

DECIDE

Article 1er

DE METTRE A DISPOSITION de Guillaume JANNOT le logement locatif n°1 situé au 9 place st Denis à Mondoubleau à partir du 3 mars 2025 moyennant un loyer mensuel de 225 euros et un montant mensuel de charges de 30 euros.

Article 2 :

DE SIGNER le bail d'un an, reconductible et révisable avec Guillaume JANNOT.

A Mondoubleau, le 03/03/2025

La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
36 rue Gheerbrant
41170 MONDOUBLEAU
02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr

Collines du Perche
Communauté de communes

BAIL

Logt 1 – 9 place Saint Denis 41170 MONDOUBLEAU

Entre les soussignées :

La Communauté de communes des Collines du Perche représentée par sa Présidente Karine GLOANEC MAURIN, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en vertu de la délibération du 24/11/2022 autorisant la signature du contrat,

désignée ci-après sous la dénomination "le bailleur"

et

Monsieur Guillaume JANNOT, né le 06/11/2000,

demeurant dans les lieux ci-après définis,

désignée ci-après sous la dénomination "le preneur"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le preneur déclare bien connaître les lieux loués pour les avoir visités. Il déclare prendre le logement dans son état actuel sans exiger de travaux du propriétaire à l'exception de ceux précisés par la loi. Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au preneur qui les accepte aux conditions suivantes :

Description du local

Destination du local donné en location :
- Local à usage d'habitation

Désignation des locaux privatifs :

. Séjour 30.80 m²
. Dégagement et placard 2.90 m²
. Salle de bains 4.80 m²
. W.C. 1.80 m²

Surface habitable : 40.30 m²

Désignation des parties communes desservant les logts n° 1 et 2:

Porte d'entrée, l'escalier et la rampe, le palier d'environ 2.1 m² et la fenêtre

Les locaux loués sont destinés à l'habitation du locataire, à titre de résidence principale. Ils ne peuvent en aucun cas être destinés à un usage commercial, artisanal, professionnel ou autre.

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
*36 rue Gheerbrant - 41170 MONDOUBLEAU - **02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr***

Durée du contrat :

Le présent bail est consenti et accepté à compter du 3 mars 2025 pour une durée d'un an, reconductible et révisable chaque 1er avril. La première révision interviendra le 1er avril 2026 en cas de reconduction.

Règlement :

Le preneur devra se conformer aux usages en vigueur, aux règlements de police, ainsi qu'à tout règlement intérieur en matière de bonne tenue des immeubles et notamment :

- de ne rien déposer ni faire aucun déballage ou emballage dans les parties communes de l'immeuble,
- de ne pouvoir faire dans les lieux loués aucune vente publique, même par autorité de justice,
- de n'avoir dans les lieux loués aucun animal autre que familier et à condition encore que le dit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci,
- de prendre toutes mesures de destruction des rongeurs, insectes ou tous autres animaux nuisibles,
- de s'interdire l'usage de toute antenne individuelle extérieure et se brancher sur les installations collectives,
- de n'exposer aux fenêtres et sur les terrasses, ni linge ni autre objet, de ne laisser écouler l'eau,
- de déposer les ordures ménagères, après les avoir emballées dans des sacs, dans les poubelles installées aux places prévues à cet effet (devant la porte de la cave et les sortir par le portillon),
- de veiller à ce que la tranquillité des lieux loués ne soit troublée en aucune façon par lui-même, sa famille, ses visiteurs, de ne pouvoir charger les planchers d'un poids supérieur à celui qu'ils peuvent supporter. Le preneur sera responsable de tout manquement à ces prescriptions, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ou recherché à ce sujet.

Il est formellement convenu que les tolérances de la part du bailleur relatives aux clauses et conditions énoncées, qu'elles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne pourront en aucun cas être considérée comme apportant une modification ou suppression de ces clauses et conditions, ni génératrices d'un droit quelconque ; le bailleur pourra toujours y mettre fin par tous moyens.

Loyer

Le loyer est librement fixé entre les parties. En conséquence, la présente location est consentie moyennant le paiement mensuel d'un loyer de **225 Euros (deux cent vingt cinq Euros)**, charges non comprises.

Le loyer sera payable au plus tard le 10 de chaque mois au service de gestion comptable de Vendôme, 120 boulevard Kennedy – 41106 VENDOME CEDEX soit par chèque ou par virement automatique mensuel à mettre en place avec votre banque et dont le libellé sera « 41900-Loyer- JANNOT ».

Révision du loyer

La révision du prix du loyer interviendra chaque année, **le 1er avril,** date fixée pour le présent contrat en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié trimestriellement par l'INSEE identifiant série 001515333. La première révision interviendra le 1er avril 2026 en cas de reconduction. L'indice de base retenu est celui du 4ème trimestre 2024 soit 144.64. La formule de calcul de révision est la suivante :

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
*36 rue Gheerbrant - 41170 MONDOUBLEAU - **02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr***

montant loyer de départ (225 €) x indice de référence (4ème trimestre de l'année précédente lors de la révision) = montant loyer révisé

indice de base (144.64 indice connu au 4ème trimestre 2024)

Dans le cas où, par voie législative ou réglementaire, il serait fait obligation, pour révision du loyer des contrats de location d'habitation, de se référer à un autre indice, ce dernier serait substitué de plein droit à l'indice contractuel ci-dessus. Les périodicités et modes de révision resteront inchangés.

Clauses Pénales (articles 1152, 1226 et suivants du code civil)

En cas de non-paiement de toute somme due à son échéance et dès le premier acte d'huissier, le preneur devra en sus , outre les frais de recouvrement y compris la totalité du droit proportionnel dû à l'huissier de justice, dix pour cent du montant de la somme due pour couvrir le bailleur tant des dommages pouvant résulter du retard dans le paiement que des frais, diligences et honoraires exposés pour le recouvrement de cette somme, sans préjudice de l'application judiciaire de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Afin de garantir au bailleur la récupération effective et immédiate des lieux loués, le preneur, dans le cas où il se maintiendrait indûment dans les lieux loués à la cessation de la location, versera au bailleur une indemnité forfaitaire par jour de retard égale à trois fois le loyer quotidien. Sera considéré comme jour de retard toute occupation, pour quelque cause que ce soit, du lendemain de la cessation de la location jusqu'au jour de la restitution des clés après le déménagement complet, toute journée commencée étant intégralement due.

Dépôt de garantie

Pour garantir l'exécution de ses obligations, le preneur certifie avoir versé au service de gestion comptable de Vendôme, la somme de **225 €** - Deux cent vingt-cinq Euros correspondant à un mois de loyer.
Le montant de ce dépôt qui ne sera pas productif d'intérêts, ni révisable, sera remboursé au locataire dans un délai maximum de deux mois à compter de leur départ, déduction faite des sommes restant dues au bailleur pour quelque cause que ce soit, et notamment pour réparations locatives. Si la caution n'est pas suffisante pour couvrir les réparations, une facture complémentaire sera émise.

Charges

En sus du loyer, le preneur remboursera au bailleur sa quote-part de charges réglementaires conformément à la liste fixée par le décret prévu à l'article 23 de la loi. Les charges sont exigibles en contrepartie et imputables au locataire (refacturation de charges) :

- des services rendus liés à l'usage des différents éléments de la chose louée (duplicata de clé lors de sa perte, par exemple) ;
- des dépenses d'entretien courant et des menues réparations sur les éléments d'usage commun de la chose louée ;
- des impositions correspondant à des services dont le locataire profite directement (remboursement taxe ordures ménagères).

Si la facturation des charges, la première année de la location, est inférieur à 15 €, le montant sera reporté et facturé l'année suivante afin d'atteindre les 15 €, seuil fixé par la Trésorerie ***(L'article L. 1611-5 du CGCT dispose que « les créances non fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, à l'exception des droits au comptant, ne sont mises en recouvrement par les ordonnateurs locaux que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé par décret ». Ce seuil est fixé à 15 €***

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
36 rue Gheerbrant - 41170 MONDOUBLEAU - 02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr

par l'article D. 1611-1 du CGCT). Dans l'hypothèse, où le montant des charges lors de l'année de libération du logement, reste inférieur à ce seuil, un forfait de 15 € s'appliquera.

Le chauffage par réseau urbain et chaufferie bois/gaz est inclus dans les charges.

Ces charges (chauffage par réseau urbain et chaufferie bois/gaz) donnent lieu au versement d'une provision mensuelle, s'élevant à **Trente Euros (30 Euros)** payable en même temps que le loyer principal, l'apurement des comptes se faisant après réception des comptes du gestionnaire et au moins chaque année. Cette provision sera réajustée chaque année en fonction des dépenses réelles de l'année précédente et de l'état prévisionnel des dépenses pour l'année en cours.

Les compteurs d'eau, d'électricité incombent directement à la charge du locataire, il procédera ainsi à sa mise en service et au paiement des factures. Le locataire se chargera également de la gestion de ses déchets d'ordures ménagers. Notre collectivité contactera directement le SYVALORM pour leur signifier le changement de locataire par rapport à son identifiant de poubelle. Les sacs jaunes sont à demander à la Mairie de Mondoubleau au 02 54 80 90 73. Pour information, la communauté met à disposition un bac de 80 L avec serrure pour ce logement.

Identifiant Poubelle : 80003555 (n°clé 752)

Résiliation

a) Par le preneur : le preneur peut résilier le contrat à tout moment, à condition de prévenir le bailleur de son intention deux mois au moins à l'avance, soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit par acte d'huissier de justice. Le délai est réduit à un mois en cas de mutation ou de perte d'emploi ou si le preneur, étant âgé de plus de soixante ans, son état de santé justifie un changement de domicile ou encore si ce dernier bénéficie du revenu minimum d'insertion.

b) Par le bailleur : le bailleur peut reprendre son logement, à la fin du contrat ou de son renouvellement, pour les raisons suivantes (article 15 de la loi) :

- reprise pour vendre le logement ;
- résiliation pour motif légitime et sérieux, notamment l'inexécution par le locataire de ses obligations.

Congé, durée du préavis

Le congé doit être notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou par acte d'huissier. Le délai du préavis à respecter par le bailleur pour donner congé est de deux mois, sauf lorsque le bail a été consenti pour une durée inférieure à trois ans.

Congé donné par le bailleur :

- Congé pour vente : le congé doit indiquer le prix et les conditions de la vente et doit reproduire les cinq premiers alinéas de l'article 15 II de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989. Ce congé vaut offre de vente. Cette offre est valable durant les deux premiers mois du délai de préavis.
- Congé pour habiter : le congé doit indiquer le nom et l'adresse du bénéficiaire de la reprise.
- Congé pour motif légitime et sérieux : le congé doit indiquer le motif.

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
*36 rue Gheerbrant - 41170 MONDOUBLEAU - **02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr***

Renouvellement du contrat

A défaut de congé ou d'offre de renouvellement à la fin du contrat, le bail sera renouvelé par tacite reconduction.

Obligations du preneur

Le preneur est tenu des principales obligations suivantes :

- de payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus ;
- d'user paisiblement du logement suivant la destination qui lui a été donnée par le contrat de location ;
- de répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeur, par faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;
- de prendre à sa charge l'entretien courant du logement et les menues réparations listés en annexe ainsi que l'ensemble des réparations locatives définies par décret au Conseil d'État, sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon, vice de construction, cas fortuit ou de force majeure ainsi que la défaillance matériel en appelant immédiatement l'accueil de la communauté au 02 54 89 71 14;
- de respecter la partie commune (porte d'entrée, murs, escalier, rampe, palier et fenêtre) en appelant de suite l'accueil de la communauté au 02 54 89 71 14 pour signaler des dégradations. Une refacturation des parties endommagées sera alors envisagée aux locataires selon l'état constaté.
- de laisser exécuter dans les lieux loués les travaux d'amélioration des parties communes ou des parties privatives du même immeuble, ainsi que les travaux nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués ;
- de ne pas transformer les locaux et équipements loués sans l'accord écrit du propriétaire ; à défaut de cet accord, ce dernier peut exiger du locataire, à son départ des lieux, leur remise en l'état ou conserver à son bénéfice les transformations effectuées sans que le locataire puisse réclamer une indemnisation des frais engagés. Le bailleur a toutefois la faculté d'exiger aux frais du locataire la remise immédiate des lieux en l'état lorsque les transformations mettent en péril le bon fonctionnement des équipements ou la sécurité du local ;
- de s'assurer contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de locataire et d'en justifier lors de la remise des clés et ensuite chaque année ;
- de laisser visiter, aussitôt le congé donné ou reçu, ou en cas de mise en vente, les locaux loués, deux heures par jour, les jours ouvrables par accord entre les deux parties et à défaut entre 17 et 19 heures ;
- ne pouvoir déménager, même partiellement avant d'avoir payé le montant du loyer et des accessoires jusqu'à l'expiration de l'occupation et justifier par présentation des acquits du paiement de toutes ses contributions personnelles ou autres afférentes aux lieux loués et de ceux des services mis à disposition par le bailleur ;
- de ne céder le contrat de location, ni de sous-louer, sauf accord exprès et écrit du bailleur y compris sur le montant du loyer. Le prix du loyer au mètre carré de surface habitable des locaux sous-loués ne peut excéder celui payé par le locataire principal (article 8 de la loi) ;
- de notifier au bailleur par lettre recommandé, avec avis de réception, dans le mois de l'événement tout changement d'état civil ou de situation matrimoniale pouvant survenir au cours du présent bail ou de son renouvellement ;
- de respecter, le cas échéant, le règlement de copropriété et le règlement intérieur de l'immeuble.

En cas de décès du preneur, il y aura solidarité et indivisibilité entre ses héritiers et représentants pour le paiement des loyers et accessoires ainsi que pour l'exécution des conditions du bail, sous réserve des dispositions des articles 802 et suivants du code civil. Si la notification prévue à l'article 877 du code civil devenait nécessaire, le coût en serait à la charge des notifiés.

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
36 rue Gheerbrant - 41170 MONDOUBLEAU - 02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr

Obligations du bailleur

Le bailleur est tenu des principales obligations suivantes :

- de délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation ainsi que les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement ;
  - d'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et de faire toutes les réparations autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués ;
  - de ne pas s'opposer aux aménagements réalisés par le locataire, dès lors que ceux-ci ne constituent pas une transformation de la chose louée ;
  - de délivrer gratuitement une quittance au locataire lorsque celui-ci en fait la demande ;
  - d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et sans préjudice des dispositions de l'article 1721 du Code civil, de le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle hormis ceux qui, consignés dans l'état des lieux, font l'objet de la clause ci-dessous mentionnée ;
  - de délivrer au locataire un logement conforme aux normes d'habitabilité et de confort.

État des lieux contradictoire

Un état des lieux contradictoire sera réalisé à l'entrée dans le logement ainsi que lors du départ à la remise des clés

Dont acte sur six pages.

Contrat établi sous seing privé

Fait à Mondoubleau le 3 mars 2025 en 2 originaux dont un remis au(x) preneur(s).

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé".

Le Bailleur

Karine GLOANEC MAURIN

lu et approuvé

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PERCHE
MONDOUBLEAU 41170

Le Preneur

Guillaume JANNOT

Lu et approuvé

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
*36 rue Gheerbrant - 41170 MONDOUBLEAU - **02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr***

LISTE DE L'ENTRETIEN COURANT ET DES MENUES REPARATIONS A LA CHARGE DU LOCATAIRE

PORTES ET FENETRES

Mécanisme d'ouverture/ fermeture

Le bon fonctionnement des portes et fenêtres doit être assuré par le locataire. À ce titre, il doit entretenir les petites parties mécaniques des portes et fenêtres et notamment réaliser :

- Graissage des gonds et des charnières
- Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds et des mécanismes de fermeture
- Remplacement des petites pièces des serrures (boulons, verrou)
- Graissage des petites pièces des serrures et verrous
- Remplacement des clefs égarées ou abîmées

Vitrages

L'entretien courant des vitres est à la charge du locataire. Il concerne notamment :

- Réfection des mastics
- Remplacement des vitres détériorées

Stores et volets

Les stores doivent être entretenus par le locataire qui doit assurer notamment :

- Graissage du mécanisme,
- Remplacement de cordes, poulies ou de quelques lames de stores.

Concernant les volets, le locataire est tenu de les réparer lorsque leur dégradation lui est imputable. À défaut, c'est au bailleur de le faire.

PARTIES INTERIEURES

Plafonds, murs, cloisons (intérieurs)

Le locataire assure le maintien en l'état de propreté des plafonds, murs et cloisons de son logement.

Il doit par ailleurs assurer :

- Menus raccords de peintures et tapisseries
- Remise en place ou le remplacement des matériaux de revêtement (faïence, mosaïque, matière plastique...)
- Rebouchage des trous éventuellement faits (pose de tableaux, miroirs..)

Revêtements de sol (intérieurs)

Les revêtements de sol (parquets, moquettes, lino...) doivent être entretenus par le locataire, qui doit assurer notamment :

- Cirage du parquet
- Entretien courant de la vitrification du parquet
- Remplacement de quelques lames de parquet
- Pose de raccords de moquette ou tout autre revêtement (notamment en cas de taches et de trous)

Placards et menuiseries

Le remplacement des tablettes et tasseaux de placard, la réparation du dispositif de fermeture, sont à la charge du locataire.

Les menuiseries (plinthes, baguettes et moulures) doivent également être entretenues par le locataire, qui doit notamment assurer la fixation des raccords et le remplacement des pointes de menuiseries.

PLOMBERIE

Canalisations d'eau

Le locataire doit en assurer :

- le dégorgement
- le remplacement de joints et colliers

A savoir : si une fuite d'eau est due à la vétusté des canalisations, le locataire doit avertir le propriétaire à qui il revient de faire effectuer les réparations nécessaires.

Chauffage, eau chaude et robinetterie

Il doit par ailleurs entretenir les installations mises à sa disposition notamment :

- Rincer et nettoyer les corps de chauffe et tuyauteries
- Remplacer les joints, clapets et presse-étoupe des robinets
- Remplacer les joints, flotteurs et joints cloche des chasse d'eau

A noter : le ramonage des conduits d'évacuation des fumées et des gaz et des conduits de ventilation (chaudière, cheminée., VMC, bouches d'aération ...) est à la charge du locataire.

Éviers et appareils sanitaires

Les éviers et appareils sanitaires du logement sont à entretenir par le locataire, qui doit notamment :

- Nettoyer les dépôts de calcaire,
- Remplacement des tuyaux flexibles de douche

ELECTRICITE

L'entretien de certains éléments d'équipement électrique relève des réparations locatives. Le locataire doit remplacer notamment :

- Interrupteurs
- Prises de courant
- Coupe-circuits et fusibles
- Ampoules
- Tubes lumineux
- Baguettes ou gaines de protection (ou les réparer)

AUTRES EQUIPEMENTS

Les autres équipements du logement mentionnés dans le contrat de location doivent être entretenus et réparés (menues réparations) par le locataire.

Tel est le cas par exemple des éléments suivants mis à la disposition du locataire :

- Réfrigérateur
- Machine à laver
- Sèche-linge
- Hottes aspirante
- Capteurs solaires
- Pompe à chaleur
- Antenne
- Meubles scellés
- Cheminées
- Glaces et miroirs

Attention : l'entretien et le renouvellement éventuel du détecteur de fumée sont à la charge du locataire, même si son achat et son installation initiaux sont à la charge du bailleur.

Collines du Perche
Communauté de communes

DB 250304-02 Décision du bureau communautaire
Renonciation au droit de préemption urbaine (DPU)
45 rue Leroy à MONDOUBLEAU

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La délégation donnée au bureau s'agissant de renoncer au droit de préemption urbaine,

Considérant La Déclaration d'Intention d'Aliéner du 31 janvier 2024 adressé par Maitre RICHARDIN notaires à Mondoubleau, concernant l'intention de cession, par la SCI LA ROUSSELIERE (SIRET 809 489 552), d'une parcelle sise, commune de Mondoubleau au numéro 45 de la rue Leroy, classée en secteur UX au plan local d'urbanisme intercommunal, cadastrées section C, numéro 729 d'une surface cadastrale de 80a 00ca, sur laquelle est implanté un ensemble de bâtiments à usage professionnel d'une surface (cadastrale) de 1852 m^2 ; que la Déclaration d'Intention d'Aliéner mentionne un prix de cession pour une valeur de 430 000 euros assortie d'une commission de 26 400 € (TTC) ;

Considérant Que la Déclaration d'Intention d'Aliéner datée du 27 février 2025 a été remise au directeur général des services de la communauté de communes des Collines du perche le 27 février 2025 qui en a accusé réception ;

Considérant Que les conditions de cession envisagées sont réputées garantir la pérennité de l'activité et le maintien des emplois, voire leur développement ;

Le Bureau communautaire
DECIDE

ARTICLE 1er : De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain dont il dispose sur le bien ci-dessus désigné.

Le Bureau communautaire
AUTORISE

ARTICLE 2 : La Présidente à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision qui sera portée à connaissance du conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Mondoubleau, le 04 mars 2025

La Présidente

Karine GLOANEC MAURIN

COMMUNAUTE DES COLLINES DU PERCHE
MONDOUBLEAU 41170

Pièce jointe :

- *Déclaration d'intention d'aliéner*

Département de Loir-et-Cher
Communauté de communes des Collines du Perche
36 rue Gheerbrant 41170 MONDOUBLEAU
02 54 89 71 14 / accueil@cc-collinesperche.fr / www. cc-collinesperche.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires[1].
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

☒ Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
- ☒ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
- ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
- ☐ Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))

☐ Demande d'acquisition d'un bien (1)
- ☐ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
- ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : __ __/__ __/__ __ __ __ N° d'enregistrement :

Prix moyen au m² :

A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1 | Prénom 1

Profession 1 (facultatif) (6) : .....

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom | Prénom

Profession 1 (facultatif) (6) : .....

Pour une personne morale (7) :

Dénomination | Forme juridique

SCI LA ROUSSELIERE | Société civile immobilière

N° SIRET

809 489 552 __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Nom d'usage du représentant | Prénom du représentant

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : _____ et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : Voie : 3 rue du Docteur Monnier

Lieu-dit : Localité : BONNETABLE

Pays : Division territoriale (si international) :

Code postal : 72110 BP : Cedex :

Téléphone (facultatif) : Indicatif (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) :

@

B - Situation du bien

Adresse précise du bien

La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? ☐ Oui ☐ Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : Type de voie : Nom de la voie : Lieu-dit La Rousselière

Lieu-dit : 45 rue Leroy

Localité : MONDOUBLEAU

Code postal : 41170 BP : Cedex :

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 00ha 80a 00ca

Références cadastrales de la parcelle

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	superficie
	C	729	45 rue Leroy	MONDOUBLEAU	00 ha 80 a 00 ca

ⓘ Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) ☐ Oui ☐ Non

C - Désignation du bien

Immeuble

☐ Non bâti ☒ Bâti sur terrain propre

☐ Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire :

En cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu :

Nature des droits cédés

☒ Pleine Propriété ☐ Nue-Propriété ☐ Usufruit

Nature du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes

Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

☐ Bâtiments vendus en totalité (11) :

Surface construite au sol (m²) : _____ Surface utile ou habitable (m²) : _____

Nombre de : ☐ Niveaux _____ ☐ Appartements _____ ☐ Autres locaux _____

Caractéristiques du bien (division en volumes)

☐ Vente en volumes N° des voumes : _____

Caractéristiques du bien (copropriété)

☐ Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés : _____

Le bien est achevé depuis : ☐ Plus de 4 ans ☐ Moins de 4 ans

Le réglement de copropriété a été publié aux hypothèses depuis : ☐ Plus de 10 ans ☐ Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable

Lotissement

Bien situé dans un lotissement ? ☐ Oui ⓘ Joindre le réglement et le cahier des charges du lotissement.
☐ Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : _____ Nombre de parts cédées : _____

Désignation des droits : _____ Nombre total de parts : _____

Nature :

Numéro des parts : _____

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? ☐ Oui ☐ Non

D - Usage et occupation (14)

Usage ⓘ Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

☐ Habitation ☐ Professionel ☒ Commercial ☐ Agricole

☐ Autre (préciser) : _____

Occupation

☐ Par le(s) propriétaire(s)

☒ Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.

☐ Sans occupant

☐ Autre (préciser) : **Bail commercial au profit de BRICO SHOP loyer mensuel actuel de 4177,70 euros HT**

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a t-elle été exploitée sur le terrain ?

☐ Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.

☐ Non

E - Droits réels ou personnels (15)

Grevant les biens : ☐ Oui ☐ Non

Préciser la nature : _____ Indiquer si rente viagère antérieure : ☐ Oui ☐ Non

F - Modalité de la cession ou de la donation

1 - Vente amiable

Prix de vente hors commission (en chiffres) : 430 000,00 (en lettres) : quatre cent trente mille euros

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : _____

Évaluation hors commission (en chiffres) : _____ (en lettres) : _____

Dont éventuellement inclus : Mobilier : _____ Autres : _____

Vente indissociable d'autres biens : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :

Modalité de paiement

☒ Comptant à la signature de l'acte authentique ☐ À terme (présiser) :

☒ Si commission, montant : 26400 ☒ TTC ☐ HT

À la charge de : ☒ Acquéreur ☐ Vendeur

☐ Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Évaluation de la contrepartie : _____

☐ Rente viagère Montant annuel : _____ Montant comptant : _____

Bénéficiaire(s) de la rente :

☐ Droit d'usage et d'habitation ☐ Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : _____

Autres modalités de transfert

☐ Échange

Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant :

Propriétaires contre-échangistes :

☐ Apports en société

Bénéficiaire : Estimation du bien apporté :

☐ Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain : Estimation des locaux à remettre (dation) :

☐ Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession :

2 - Adjudication (16)

☐ Volontaire ☐ Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

☐ Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : __/__/____ Montant de la mise à prix :

Lieu de l'adjudication :

3 - Donation (17)

☐ Oui ☒ Non

G - Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

☒ **1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués**

Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) :

Nom d'usage Prénom

Profession : .....

Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :

Nom d'usage du représentant Prénom du représentant

Dénomination Forme juridique

DISTRICO Société par actions simplifiée

N° SIRET

353 669 419

Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : Voie : 1283 avenue de Paris

Lieu-dit : centre d'affaires PHENIX Localité : SAINT-LO

Pays : Division territoriale (si international) :

Code postal : 50000 BP : Cedex :

Téléphone (facultatif) : Indicatif (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) :

@

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (19) :

☐ **2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).**

☐ **3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.**

Fait à : Mondoubleau

Le : 27/02/2025

Signature et cachet s'il y a lieu

H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)

Nom d'usage : Maître Antoine RICHARDIN

Prénom :

Qualité :

Adresse électronique : @

Adresse

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : Voie : carrefour de l'Ormeau

Lieu-dit :

Localité : Mondoubleau Pays :

Code postal : 41170 BP : Cedex :

Téléphone : 02.54.80.94.77 Indicatif si international) : +

'I - Observations

Par décision du Bureau, la Communauté de Communes des Collines du Perche Renonce à exercer son Droit de Préemption sur les biens objets de la présente Déclaration d'Intention d'Aliéner. La décision est annexée à la présente.

La Présidente
Nadine GLOANEC MAURIN

Le 05 mars 2025.

COMMUNAUTE DES COLLINES DU PERCHE
MONDOUBLEAU 41170

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.
Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

VENTE par la SCI LA ROUSSELIERE à la sté DISTRICO/9592/AR/Admin/ /

Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie : A SUPPRIMER AVANT IMPRESSION : Annexe à retrouver complétée automatiquement dans un autre courrier.

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m²)

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

(1) – La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.

(2) – Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.

(3) – Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.

(4) – Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.

(5) – Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).

(6) – Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.

(7) – Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».

(8) – Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
– l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé : les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
– l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.

(9) – En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.

(10) – L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.

(11) – Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.

(12) – Locaux dans un bâtiment en copropriété.
Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux…).

(13) – Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.

(14) – Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.

(15) – Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.
La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

(16) – Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Au cas où l'adjudication serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.

(17) – La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :
1° Entre ascendants et descendants ;
2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;
4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.

(18) – Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.

(19) – Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :
– maintien de l'usage actuel
– ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...

(20) – Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.

(21) – Signataire autre que le propriétaire.
Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc.
Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

ⓘ Pour en savoir plus
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr

Département :
LOIR ET CHER

Commune :
MONDOUBLEAU

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 07/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale 10, rue Louis Bodin 41026
41026 BLOIS CEDEX
tél. 02.54.55.70.39 -fax
sdif41@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

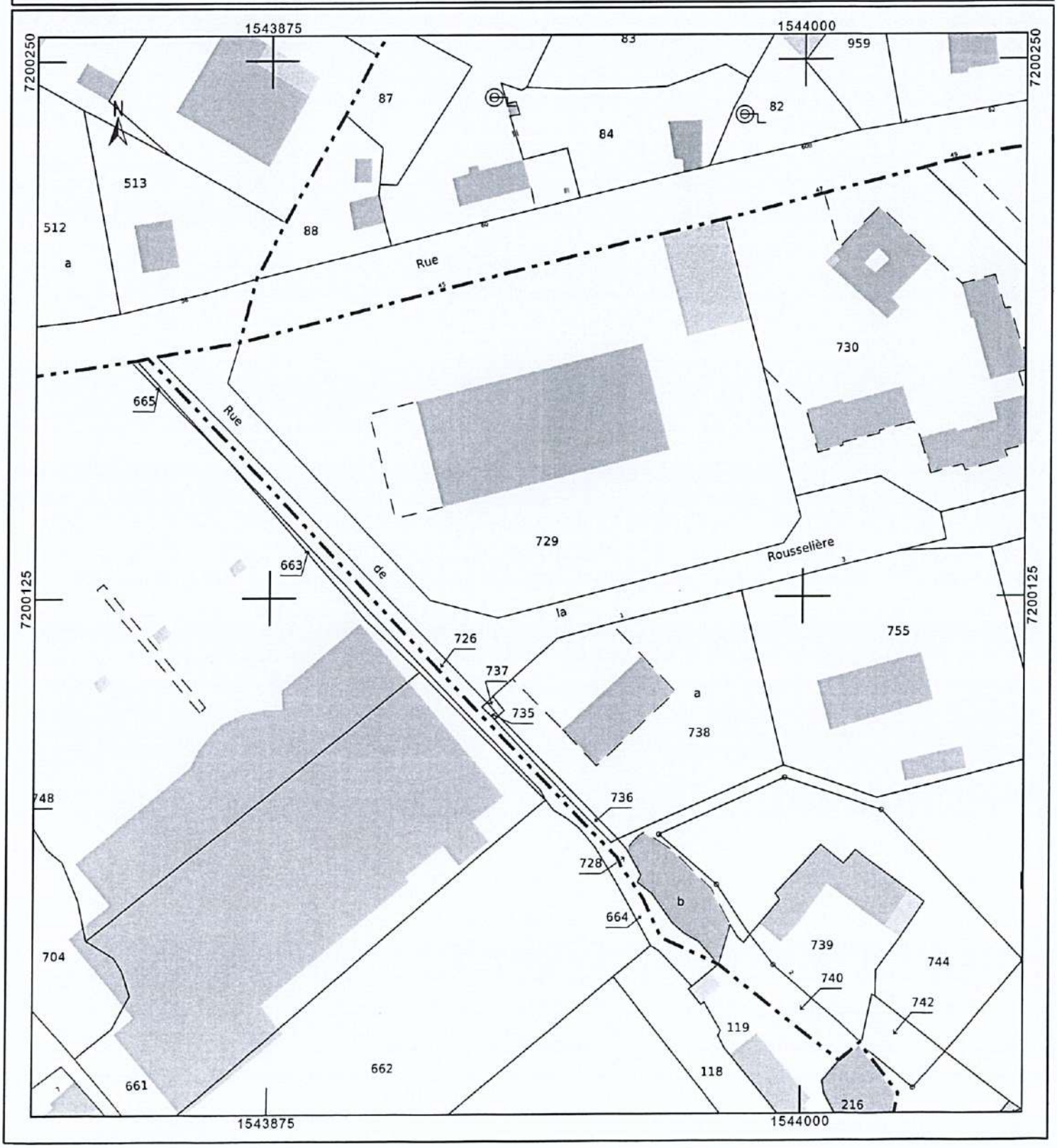

FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 143 CTE DES COLLINES DU PERCHE

DEPARTEMENT : 41

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VENDOME

N° 1259 EPCI (1)

TAUX FDL 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 (1)	Taux de référence pour 2025 (2)	Tx moyens pondérés des com. si fusion (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 (4)	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) (5)	Taux votés (6)	Produits attendus (col. 4 x col. 6) (7)
Taxe foncière bâtie additionnelle	6 213 625	2,74		6 367 000	174 456	2,74	174 456
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 278 273	8,22		1 300 000	106 860	8,22	106 860
Taxe d'habitation additionnelle	2 004 870	12,77		1 909 000	243 779	12,77	243 779
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 616 529	20,80		1 673 000	347 984	20,80	347 984
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total de la fiscalité additionnelle	525 095	Total	873 079
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	347 984		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) (8) / (9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) (10)
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus / 525 095 =	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 020 371	123 332	53 249	16 256	252 894	0	- 202 203	1 263 899

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
		1 263 899		

À BLOIS
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
EMMANUEL AUBRET

À Mondoubleau
Le 18/03/2025
Pour le Groupement

À
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

N° 1259 EPCI (2)

FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 143 CTE DES COLLINES DU PERCHE

DEPARTEMENT : 41

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VENDOME

TAUX FDL 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	20 061
d. Logements sociaux	22
Taxe foncière non bâtie	1 408
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	109
b. Base minimum	17 766
c. Locaux industriels	213 517
d. Autres allocations	11

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	743 768
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	316 107
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	1 317
b. Par la loi	1 130 875

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 909 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	93 993
d. Bases dégrevées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	3 738
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	32 828
f. Stations radioélectriques	63 859
g. Installations gazières et autres	22 907

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	759 201
b. TVA prév. (comp. CVAE)	261 170
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	20,83	>>>
b. Dérogatoire	20,83	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	20,83	>>>
e. Avec majoration spéciale	22,17	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,001318	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001299	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		46,72
Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxe foncière non bâtie	51,08

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 1259 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 143 CTE DES COLLINES DU PERCHE

Bases exonérées sur délibération : 27 734

Bases écrêtées plafonnement TEOM : 120 192

Coefficient : 2.50

Bases définitives de l'année précédente : 5 639 357

Bases prévisionnelles d'imposition : 5 761 384

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	5 761 384	11,35 %	653 654 €

A BLOIS, le 27 février 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

EMMANUEL AUBRET

A , le

Le Préfet,

A St Marc du Cor, le 13 MARS 2025

La Présidente

COMMUNAUTE DES COLLINES DU PERCHE MONTDOUBLEAU 41170

La Présidente

Karine GLOANEC MAURIN

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 143 CTE DES COLLINES DU PERCHE 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	012 BAILLOU	P	207 029
	014 BEAUCHENE	P	144 250
	024 BOURSAY	P	223 227
	053 CHOUE	P	449 603
	060 CORMENON	P	583 058
	096 LE GAULT-DU-PERCHE	P	323 404
	143 MONDOUBLEAU	P	1 493 031
	177 LE PLESSIS-DORIN	P	231 905
	224 SAINT-MARC-DU-COR	P	165 021
	235 SARGE-SUR-BRAYE	P	785 093
	248 COUETRON-AU-PERCHE	P	1 014 081
	254 LE TEMPLE	P	141 682

Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 143 CTE DES COLLINES DU PERCHE

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
012	BAILLOU	2 325	20 967
014	BEAUCHENE	2 282	288
024	BOURSAY	2 512	61
053	CHOUE	2 604	7 317
060	CORMENON	2 302	997
096	LE GAULT-DU-PERCHE	2 177	2 753
143	MONDOUBLEAU	2 467	16 742
177	LE PLESSIS-DORIN	2 346	9 157
224	SAINT-MARC-DU-COR	2 478	0
235	SARGE-SUR-BRAYE	2 482	19 699
248	COUETRON-AU-PERCHE	2 280	36 424
254	LE TEMPLE	2 376	5 787

DÉPENSES SIVOS
ECOLES 2024/2025

nombres eleves maternelles : *29* *nombres elèves primaires :* *59*

MATERNELLE	ELEMENTAIRE
EDF - combustibles - assurances -	28 304,02 €
Fournitures scolaires	8 000,00 €
Travaux en régie	2 000,00 €
Téléphone - matériel informatique	3 700,00 €
SOUS TOTAL	**42 004,02 €**
soit par élèves	**477,32 €**

Frais de personnel		Frais de personnel	
1ère ATSEM	22 100,00 €	1ère employée	11 098,52 €
2ème ATSEM	22 877,04 €	2ème employée	12 331,75 €
		Transports piscine de cloyes avec chauffeur	1 000,00 €
sous total	44 977,04 €	sous total	24 430,27 €
soit par eleves	1 550,93 €	soit par eleves	414,07 €

soit pour l'année 2024

1 élève en maternelle	*2 028,25 €*	*1550,93 + 477,32*
1 élève en primaire	*891,39 €*	*414,07 + 477,32*
total de la participation	2 919,64 €	

2 919,64 €

ANNEXE : TARIFS à compter du 1 Septembre 2025

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif 1 pour les enfants, salariés et stagiaires de la communauté et personnel remplaçant
forfait mensuel de 56,17 € sur inscription annuelle, forfait annuel (137 jours) sur 10 mois de 561,70 €, soit 4,10 € le repas,

Tarif 2 pour tout autre adulte ayant un lien avec l'activité éducative comme le personnel de l'éducation nationale et
à titre exceptionnel et sur autorisation expresse les parents d'élèves, élus ou autres convives.
= 6.23 €

Tarif 3 pour les inscriptions occasionnelles
= 5.47 €

Tarif 4 pour l'accueil de l'enfant sans repas avec justificatif médical et protocole
forfait mensuel de 31.24 € sur inscription annuelle, forfait annuel (137 jours) sur 10 mois de 312,36 €, soit 2.28 €, d'accueil de l'enfant.

TRANSPORT SCOLAIRE : Temps d'attente pour les enfants non inscrits au transport

Les parents qui ne souhaitent venir qu'à l'arrivée du second enfant qui prend le car, le temps de prise en charge du premier enfant est facturé :

Tarif forfaitaire temps d'attente : Matin 0,50€ et Soir 0,50€

Les familles non présentes à l'arrivée du car le soir, le 1er créneau de garderie sera facturé.

Tarifs Garderies

	GARDERIE : Lundi Mardi Jeudi Vendredi					
	Matin			Soir Goûter fourni		
T 1 - 2 - 3	Tranche horaire	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tranche horaire	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*
Tranche 1 de 0€ à 850€	7h00-7h30	0,83 €	0,53 €	après école-17h00	2,15 €	1,71 €
	7h30-8h00	0,83 €	0,53 €	17h00-17h30	0,83 €	0,53 €
	8h00-Ecole	1,25 €	0,80 €	17h30-18h00	0,83 €	0,53 €
				18h00-18h30	0,83 €	0,53 €
				18h30-19h00	0,83 €	0,53 €
Tranche 2 de 851€ à 1100€	7h00-7h30	0,85 €	0,56 €	après école-17h00	2,18 €	1,73 €
	7h30-8h00	0,85 €	0,56 €	17h00-17h30	0,85 €	0,56 €
	8h00-Ecole	1,28 €	0,84 €	17h30-18h00	0,85 €	0,56 €
				18h00-18h30	0,85 €	0,56 €
				18h30-19h00	0,85 €	0,56 €
Tranche 3 Supérieur à 1100€	7h00-7h30	0,87 €	0,57 €	après école-17h00	2,21 €	1,77 €
	7h30-8h00	0,87 €	0,57 €	17h00-17h30	0,87 €	0,57 €
	8h00-Ecole	1,31 €	0,86 €	17h30-18h00	0,87 €	0,57 €
				18h00-18h30	0,87 €	0,57 €
				18h30-19h00	0,87 €	0,57 €

*Montant de la prestation : de 0.295€/la demi-heure de présence selon les barèmes en vigueur
Une majoration de 2€ sera appliquée pour toute réservation effectuée après 8h le matin même.

Tarifs Centre de loisirs Mercredis-Petites Vacances

MERCREDIS et PETITES VACANCES	Demi-journée sans repas 9h - 12h		Demi-journée sans repas 13h -17h		Demi-journée avec repas 9h - 13h		Demi-journée avec repas 12h - 17h		Journée avec repas 9h - 17h	
	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAFet MSA prestation déduite*
Tranche 1 de 0€ à 850€	7,57 €	5,80 €	10,18 €	7,82 €	11,67 €	9,35 €	13,14 €	10,19 €	16,09 €	11,37 €
Tranche 2 de 851€ à 1100€	8,10 €	6,33 €	10,70 €	8,34 €	12,20 €	9,88 €	13,66 €	10,71 €	17,17 €	12,45 €
Tranche 3 Supérieur à 1100€	8,63 €	6,86 €	11,25 €	8,89 €	12,73 €	10,41 €	14,20 €	11,25 €	18,24 €	13,52 €

*Montant de la prestation : de 0.59€/heure de présence en alsh selon les barèmes en vigueur

Tarif forfaitaire garderie mercredi Matin 2€ et soir 2€

HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES : Majoration de 50% pour les familles

TARIFS ALSH ÉTÉ 2025

par semaine

Enfants nés en 2019-2020-2021

	Q1	Q2	Q3
07 au 11/07/25	70,20	72,70	75,20
15 au 18/07/25	56,20	58,20	60,20
21 au 25/07/25	70,20	72,70	75,20
28 au 01/08/25	70,20	72,70	75,20

Enfants nés en 2016-2017-2018

	Q1	Q2	Q3
07 au 11/07/25	77,70	80,20	82,70
15 au 18/07/25	62,20	64,20	66,20
21 au 25/07/25	77,70	80,20	82,70
avec camp 2 nuits	83,80	86,30	87,80
28 au 01/08/25	77,70	80,20	82,70

Enfants nés en 2014-2015

	Q1	Q2	Q3
07 au 11/07/25	85,20	87,70	90,20
15 au 18/07/25	68,20	70,20	72,20
avec camp 4 nuits	171,50	174,00	176,50
21 au 25/07/25	85,20	87,70	90,20
28 au 01/08/25	85,20	87,70	90,20

REGLEMENT INTERIEUR 2025 – 2026

Garderies, Accueil de loisirs, Restauration scolaire

Ce règlement est valable du 1er Septembre 2025 au 31 août 2026.

Toute inscription à un service vaut acceptation de ce règlement

SOMMAIRE

I – Présentation et fonctionnement des services

a) Restauration scolaire page 2
b) Garderie périscolaire
c) Accueil de loisirs
   1 – Accueil pour les mercredis hors vacances scolaires page 3
   2 – Accueil pour les jours de petites vacances
   3 – Accueil pour les grandes vacances
   4 - Conditions de départ de l'enfant
d) Conditions de départ de l'enfant
e) Transport scolaire

II – Conditions d'admission et inscription de l'enfant page 4

a) Restaurant scolaire : fiche inscription /annulation/ inscription occasionnelle
b) Accueil périscolaire et de loisirs : fiche d'inscription

III – Médicaments page 5

IV- Accord du règlement page 5

V- Tarifs

a) Restaurant scolaire page 5
b) Accueil périscolaire et de loisirs page 6

VI – Modalités de paiement

ANNEXE 1 : Règles de vie
ANNEXE 2 : Fiche d'informations
ANNEXE 3 : Tarifs garderies et centre de loisirs
ANNEXE 4 : Coordonnées utiles

RAPPEL : Les familles inscriront obligatoirement leurs enfants aux services périscolaires par le biais du portail famille sur internet
En cas de force majeure et de dysfonctionnement du portail famille, les inscriptions seront prises en compte : Suite à un appel téléphonique au 02 54 89 71 14 et doublé d'un mail à accueil@cc-collinesperche.fr

I- Présentation et fonctionnement des services

a) Restaurant scolaire

La cantine scolaire n'a pas un caractère obligatoire, c'est un service rendu aux familles, elle a pour objet d'assurer dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, la restauration des enfants scolarisés. Ce règlement est complété par une charte du savoir-vivre et du respect mutuel qui sera également affichée au restaurant (ANNEXE 1/2). Tout incident est signalé par le biais d'une fiche d'informations.
Les enfants sont confiés par leurs professeurs aux accompagnateurs dès la fin de la classe lorsqu'ils sont inscrits au service. Ils restent impérativement sous la responsabilité des accompagnateurs jusqu'au retour des enseignants ou jusqu'à leur reprise par les parents ou toute autre personne majeure désignée par écrit par les parents ou le représentant légal.
Les enfants, suivant leur lieu de scolarisation, peuvent être amenés à se déplacer à pied. Les trajets entre l'école et la cantine ou le self se font dans l'ordre et le calme. Les enfants doivent être rangés par deux et observer la plus grande discipline.
Aucune personne étrangère aux services n'est autorisée à rentrer dans l'enceinte des locaux sans autorisation préalable du président de la Communauté de Communes.
En raison des mesures d'hygiène et de sécurité, aucun repas ne peut être sorti des locaux du restaurant scolaire.

b) Garderie périscolaire

La garderie périscolaire fonctionne les matins et soirs des jours d'école, les enfants sont accompagnés par le personnel encadrant.

Pour une meilleure organisation et prise en charge des enfants, les parents indiqueront sur le portail famille, la fréquentation de leur enfant au service de la garderie. **Toute modification devra être signalée à l'avance sur le portail famille : https://portail.berger-levrault.fr/CdCCollinesDuPerche41170/accueil**
Afin de faciliter l'organisation du personnel encadrant et des goûters, il est demandé d'effectuer les réservations à la semaine. Les goûters et les encadrants sont prévus en fonction du nombre d'inscrits.
Il reste possible de réserver une garderie du soir, le matin même avant 8h, ou de l'annuler avant 8h, celle-ci ne vous sera pas facturée (hors jours fériés et week-end).
Il est possible de réserver ou d'annuler une garderie du matin, la veille avant 18h (hors jours fériés et week-end).

Pour la garderie du matin, en cas de non-fréquentation de l'enfant, le dernier créneau du matin sera facturé et une **majoration de 2€** sera appliquée. En cas de non inscription, les créneaux fréquentés seront facturés et une **majoration de 2€** sera appliquée.

Pour la garderie du soir, en cas de non-fréquentation de l'enfant, le 1er créneau sera facturé et une **majoration de 2€** sera appliquée.
Dans le cas ou des enfants non prévus dans les effectifs seraient présents à la garderie du soir, et en cas de non inscription, les créneaux fréquentés seront facturés et une **majoration de 2€** sera appliquée pour toute réservation effectuée après 8h le matin.
En cas de non inscription, l'accueil de votre enfant pourra être refusé si le nombre d'encadrants n'est pas suffisant.

Si votre enfant n'est pas présent à la garderie, car la Directrice de l'école vous a contacté pour venir le récupérer au cours de la journée, merci de transmettre au secrétariat de la Communauté de communes dans les 48h, le coupon qui vous sera remis par la Directrice. Ce justificatif, permettra le décompte de la majoration.

Pour les enfants concernés par un regroupement pédagogique, les inscriptions sont possibles dans une seule garderie pour les matins et le soir. L'alternance entre les garderies sur un créneau n'est pas possible.
A la garderie, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs tout en sachant qu'il n'y a pas le silence absolu autour d'eux. Selon les effectifs, l'agent peut aider les enfants mais n'est en aucun cas responsable si les devoirs ne sont pas effectués. C'est aux parents de vérifier et de terminer les devoirs avec leurs enfants.

c) Accueil de loisirs

Le Centre de loisirs commun à tous les enfants de la communauté fonctionne les mercredis toute la journée (9h-17h) hors vacances scolaires et tous les jours (selon un effectif minimum d'enfants) pendant les périodes de vacances sauf 3 semaines en août, une ou 2 semaines à Noël (selon les effectifs) et le week-end de l'Ascension selon les calendriers. Son but est d'accueillir les enfants afin de leur proposer des activités de loisirs.

Le centre de loisirs est ouvert de 9h à 17h avec possibilité de garderie avant (à partir de 7h00) et après (jusqu'à 18h30) pour les mercredis et petites vacances.
Vous pouvez également inscrire votre enfant en demi-journée avec repas (9h00-13h00 ou 12h00-17h00) ou sans repas (9h00-12h00 ou 13h00-17h00).
Pour la bonne organisation des activités sur site, un accueil est possible jusqu'à 9h30 maximum. Pour les sorties extérieures, il peut vous être demandés d'arriver plus tôt.
Après validation de votre demande d'inscription, aucun désistement ne sera accepté. Toute inscription est ferme et définitive et sera facturée.

Attention :
- Toute inscription est définitive et toute absence est facturée.
En cas de présence d'un enfant sur un créneau non réservé du centre de loisirs, une majoration de 10€ par jour sera appliquée (cf délib du 18/05/2022).
- En cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical sous 48h, trois jours de carence seront facturés.
- Si le nombre d'enfants inscrits est insuffisant, le centre de loisirs se réserve le droit de fermer.
- Une priorité est donnée aux demandes d'inscriptions des enfants domiciliés sur le territoire et pour la semaine complète. Les enfants hors communauté de communes ne sont pas prioritaires, ils seront accueillis seulement si des places sont disponibles et selon la capacité d'accueil accordée par la SDJES.

1) *Accueil pour les mercredis hors vacances scolaires* (places limitées) :

La famille est dans l'obligation de réserver à l'année afin que la communauté de communes puisse prévoir le nombre d'encadrants nécessaires. Une modification d'inscription peut être demandée 15 jours avant pour des situations spécifiques en envoyant un mail à accueil@cc-collinesperche.fr.
Les inscriptions ponctuelles seront acceptées selon le nombre de places disponibles. Les inscriptions doivent être demandées **avant le lundi à 8h00** (hors jours fériés et week-end.) sur le portail famille. Les enfants inscrits sur la demi-journée « après-midi avec repas » seront accueillis directement au restaurant scolaire de Cormenon à partir de 12h00.
Il est impératif de réserver à l'année les garderies du mercredi du centre de loisirs et la journée en même temps. Il est possible d'annuler ou réserver une garderie du matin (avant 18h la veille) ou du soir (avant 8h le matin).

2) *Accueil des petites vacances* (places limitées) :

Etant donné qu'il s'agit d'une réservation anticipée, toutes les formules sont laissées à votre convenance (journée ou ½ journée avec ou sans repas). Les inscriptions seront clôturées 15 jours avant le début des vacances. Il est impératif de réserver les garderies de la semaine du centre de loisirs et les journées en même temps. Il est possible d'annuler ou réserver une garderie du matin (avant 18h la veille) ou du soir (avant 8h le matin).
Une priorité sera donnée aux familles dont les enfants seront inscrits à la semaine (Du lundi 9h au vendredi 17h ou du 1er jour de vacances au dernier jour de vacances en cas de semaine incomplète). Les enfants non-inscrits en journée complète sur la semaine entière, auront une majoration de 5€ par sortie organisée (Délibération du 19/05/16).
L'accueil sur la dernière semaine d'août se fait dans les locaux de l'école de Cormenon et les tarifs pour les petites vacances sont appliqués.
Pour les petites vacances, les repas du midi sont pris au restaurant scolaire de Cormenon. Concernant le goûter de l'après–midi, tous les enfants bénéficient de ce repas établi par le responsable (laitage, céréales et fruit).

3) *Accueil pour les grandes vacances* au Parc Hippique (places limitées)
(Juillet et 1ère semaine d'août selon les effectifs et selon le calendrier) :

Pour une meilleure gestion des effectifs, les inscriptions se feront uniquement à la semaine. La période d'inscription vous sera communiquée (en général, en avril / mai).
Le centre de loisirs est ouvert de 9h à 17h avec possibilité de garderie avant (à partir de 7h30) et après (jusqu'à 18h30).
Les enfants devront être scolarisés, propres et ne plus porter de couches pour être accueillis au centre de loisirs.
Pour les grandes vacances, les repas du midi et les goûter sont livrés par un prestataire et pris au sein du centre de loisirs.

d) Conditions de départ de l'enfant

Le départ des enfants devra obligatoirement se faire avec le responsable légal ou une des personnes majeures déclarées sur la fiche d'inscription ou par courrier signé du responsable légal adressé au directeur du service.
Les horaires d'accueil devront être scrupuleusement respectés.
Une pénalité de retard sera facturée à hauteur de **5 € par quart d'heure** (Délibération N°3810 du 23/09/10).

Il est possible d'annuler ou réserver une garderie du matin (avant 18h la veille) ou du soir (avant 8h le matin).

Dans le cas de retards répétés et non justifiés :
☞ Le directeur essaiera alors de contacter la famille de l'enfant et pourra, en dernier recours, décider de confier l'enfant aux autorités compétentes (gendarmerie) si aucun moyen n'a été trouvé.
☞ Le directeur pourra décider de ne plus accepter l'enfant.

e) Transport scolaire

Les enfants inscrits au transport scolaire seront pris en charge par les agents de la Communauté de Communes à la descente et la montée dans le bus. L'éventuel temps d'attente entre la fin des cours et l'arrivée du car n'est pas facturé aux familles. Les inscriptions sont à faire sur le site de la Région Centre Val de Loire : www.remi-centrevaldeloire.fr à compter de début juin et jusqu'à mi-juillet.
Un tarif forfaitaire sera facturé aux familles pour les enfants non-inscrits au transport scolaire et pris en charge par les agents dans l'attente de l'arrivée de leurs parents. En cas de retard des parents à l'arrivée du car, le premier créneau de garderie sera facturé.
Pour des raisons de RGPD (Règlement général de protection des données), l'organisateur des transports scolaires, REMI41, n'est plus en mesure de nous transmettre la liste des enfants inscrits au bus. Afin d'organiser au mieux le service périscolaire du soir, la Communauté de communes vous transmettra un document à compléter afin d'indiquer la fréquentation de votre enfant au bus après l'école.

II- Conditions d'admission et inscription de l'enfant

L'inscription aux services **(restauration scolaire, garderie, centre de loisirs)** s'effectue uniquement sur le portail famille (Le code d'accès vous est transmis au préalable. Pour les familles qui ont déjà créé leur compte, les identifiants restent valides.)

Les inscriptions s'effectuent pour l'année scolaire.

L'accès aux services ne sera accessible aux familles que sous les conditions suivantes :
☞ Avoir transmis les pièces demandées par le biais du portail **avant le 4 juillet 2025.**
Si les parents n'ont besoin d'aucun service, il leur est fortement conseillé de créer un compte (en cas d'urgence) sur le portail famille.

☞ Les parents devront obligatoirement être à jour du paiement de toutes leurs factures émises par la Communauté lors de toute inscription à un service.

a) Restaurant scolaire

INSCRIPTION A L'ANNEE :
Les parents inscriront ou non leur(s) enfant(s) au service au début de l'année scolaire sur le portail famille.

INSCRIPTION OCCASIONNELLE :
Pour les enfants non-inscrits à l'année, des inscriptions occasionnelles pourront être prises **au plus tard 48h à l'avance avant 8h** sur le portail famille. Un tarif occasionnel sera appliqué.
En cas de force majeure, contactez le secrétariat au 02.54.89.71.14
Une cantine annulée le jour même sera facturée.

ANNULATION DE REPAS :
Les repas ne seront pas facturés lors :
- des **sorties ou voyages scolaires** dans le cas où les familles fournissent le pique-nique à la demande des enseignants.

- Maladie de l'enfant avec trois jours de carence : appeler le secrétariat pour prévenir de l'absence de l'enfant (☏ : 02 54 89 71 14) et fournir un certificat médical dans les 48 heures. S'il n'y a pas de certificat médical ou si celui-ci est donné au-delà des 48h, les repas seront facturés.

- Pour les rendez-vous médicaux et hospitalisations prévus, la carence ne s'appliquera pas si un justificatif (convocation ou bulletin d'hospitalisation) de rendez-vous est fourni au plus tard 48h à l'avance.

- En cas d'hospitalisation non prévue, merci de contacter le secrétariat dans les 48h afin d'échanger sur le retour de l'enfant.

- Grève
En cas de grève de l'Education Nationale un service minimum d'accueil étant assuré par la communauté de communes, le service de restauration scolaire est ouvert. Le repas ne sera pas facturé si vous le décommandez 48h à l'avance.
(☏ : 02 54 89 71 14).

- Un forfait de 3 jours par enfant pourra être déduit en fin d'année scolaire en cas de cumul de plusieurs absences : absence prévisible (48h à l'avance) des enseignants (hors grève), transport scolaire non assuré en cas d'intempérie….

Si les absences sont inférieures à 3 jours, aucune déduction ne sera faite.

Aucune déduction ne sera accordée pour convenance personnelle ou congés annuels des parents.

b) Accueils périscolaires et de loisirs

Les services accueillent les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés.
L'inscription de l'enfant est validée par la transmission intégrale de l'ensemble de documents cités ci-après :

- ⇨ Fiche de renseignement pour les enfants dans les établissements gérés par la Communauté de Communes
- ⇨ Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé ou attestation de vaccination du médecin
- ⇨ N° allocataire CAF et MSA
- ⇨ Attestation d'assurance (RC famille ou individuelle extrascolaire)
- ⇨ Justificatif de domicile

Il est nécessaire de transmettre les pièces actualisées (assurances, vaccins…) pour la nouvelle année scolaire.

Tout dossier incomplet rendra l'inscription non valide. Votre enfant ne pourra fréquenter aucun service.

Pour information, les familles déjà inscrites sur le portail familles pourront transmettre les nouvelles pièces par voie (assurances vaccins) dématérialisée sur le portail. Une confirmation de bonne réception des pièces vous sera envoyée et le dossier sera validé.
Le responsable légal de l'enfant s'engage à :

- ▫ Accompagner l'enfant jusqu'au point d'accueil où le responsable notera sa présence.
- ▫ Donner obligatoirement son autorisation pour tout départ de l'enfant en fin de journée.

Pour être accepté, l'enfant doit être obligatoirement vacciné et être à jour des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (DT Polio).
Aucun enfant suspect de maladie contagieuse ne peut être reçu dans l'établissement.
Si, au cours de son accueil, l'enfant subit un accident, il peut être hospitalisé si nécessaire. S'il contracte une maladie, il sera isolé, ses parents seront avertis de son état de santé et des éventuelles mesures prises.

III- Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré.
La prestation ne permet pas l'élaboration de repas ou goûter répondant à un régime alimentaire particulier.
En cas d'intolérance alimentaire, les repas ne peuvent être modifiés. Toutefois, les parents sont conviés à le signaler et fournir un certificat de l'allergologue à la Communauté de Communes.
En cas d'allergie alimentaire ou de soins particuliers, les parents doivent établir un protocole d'accueil (P.A.I) en collaboration avec le médecin scolaire et le gestionnaire du restaurant scolaire. Ce PAI doit être renouvelé avant chaque rentrée scolaire.
Aucun repas amené par les parents ne sera accepté au sein des restaurants scolaires sans P.A.I.
En cas d'urgence, la famille autorise la Communauté des Collines du Perche à prendre toutes les dispositions nécessaires destinées à assister l'enfant en situation de danger.

IV- Accord du règlement

Les responsables légaux doivent se conformer et respecter tous les termes de ce règlement. **Toute inscription à un service vaut acceptation du règlement par les familles.** Toute modification du règlement intérieur relève de la compétence du conseil communautaire du 23 mai 2024. Toutes les familles concernées seront informées de son évolution éventuelle.

Toute infraction au présent règlement peut donner lieu à une sanction, allant du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant, ou à sa désinscription partielle ou totale (notamment pour les vacances) par décision du Responsable et du Président de la Communauté de Communes.

Tout manquement aux règles élémentaires de sécurité, de respect, aux consignes données par les accompagnateurs sera sanctionné à travers la procédure disciplinaire en vigueur. (ANNEXE 1/2).

Toute détérioration imputable à un enfant, intentionnelle ou non, sera à la charge des parents.

V- Tarifs

a) Restaurant scolaire

La tarification de la restauration est validée par le conseil Communautaire du 13/03/2025. Les tarifs seront appliqués à compter du 1er septembre 2025 (ANNEXE 3)
Rappel : les familles participent financièrement à peine à 50 % du coût de revient d'un repas, la totalité du complément étant supporté par la Communauté de communes.

b) Accueils périscolaires et de loisirs

Allocataires CAF et MSA

La participation financière des familles CAF et MSA est soumise à une modalité de calcul qui tient compte du quotient familial. Toute évolution obligatoire qui implique une modification de la participation des familles sera appliquée conformément aux décisions du conseil Communautaire du 13/03/2025. (ANNEXE 3).
L'aide financière de la CAF et de la MSA vient compléter la participation des familles.

Les quotients de chaque famille sont actualisés par nos services au 1er septembre et 1er janvier de chaque année. En cas de changement, les familles devront le signaler au secrétariat et la modification sera prise en compte le mois suivant.
Aucune régularisation rétroactive ne sera acceptée.
Tout retard ou refus dans la présentation des documents servant à établir la tarification entraîne l'application du tarif maximum.
Une majoration du tarif de 50% est appliquée pour les enfants ne résidant pas sur le territoire de la Communauté de communes pour les garderies, les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances.

c) Accueil ADOS

Une adhésion individuelle et annuelle de 8 € est demandée pour les jeunes de la Communauté de Communes des Collines du Perche, elle est majorée de 50 % pour les hors Communauté de Communes.
Des sorties ponctuelles sont organisées avec une participation financière calculée à hauteur de 85 % du coût de la sortie.
Tarif appliqué conformément aux décisions du conseil Communautaire du 18 Mai 2017.

VI- Modalités de paiement

Les factures seront établies chaque début de mois pour les services fréquentés et adressées aux familles par le trésor public le mois précédent. Elles seront consultables sur le portail famille dès traitement par le Trésor Public.
Les frais de cantine seront mensualisés sur 10 mois.

Si la facturation mensuelle des services est inférieure à 15€, le montant sera reporté et facturé le mois suivant afin d'atteindre les 15€, seuil fixé par la trésorerie (**L'article L. 1611-5 du CGCT dispose que « les créances non fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, à l'exception des droits au comptant, ne sont mises en recouvrement par les ordonnateurs locaux que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé par décret ». Ce seuil est fixé à 15 € par l'article D. 1611-1 du CGCT).**

Dans l'hypothèse, où le montant cumulé des services facturés à la fin de l'année scolaire ou lors du départ de l'enfant, reste inférieur, un forfait de 15€50 sera facturé.
Le délai de règlement sera indiqué sur la facture.

Les règlements peuvent être effectués :

- ❍ par Prélèvement bancaire (fournir un R.I.B.)
- ❍ par virement bancaire (coordonnées bancaires indiquées en bas de la facture)
- ❍ par chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse indiquée sur l'avis des sommes à payer.
- ❍ en numéraire ou carte bancaire (dans la limite de 300€) aux bureaux de tabac de Mondoubleau et Couëtron-au-Perche
- ❍ en CESU (toutes activités hors frais de repas pour les enfants – 6 ans)

Les bons CAF ou MSA doivent être remis au directeur lors de l'inscription de l'enfant (pour le centre de loisirs seulement).
En cas de non-paiement, des frais d'huissier sont appliqués par le trésor public et l'inscription sera suspendue. Pour pouvoir retrouver le bénéfice des prestations souscrites, **les dettes antérieures ainsi que les frais annexes devront être réglés**.
En cas de difficultés financières, se rapprocher des services sociaux (MSA : ☏ 02 54 44 87 87 ou MDCS : ☏ 02 54 73 43 43) ou du secrétariat. En cas d'aide allouée par un service social, elle devra être justifiée de l'organisme payeur par l'envoi d'une confirmation écrite qui précisera la durée de la prise en charge.
Si aucun accord n'est possible pour le règlement des impayés entre le délégataire et la famille, le dossier sera transmis à un huissier de justice.

Pour tous renseignements ou suggestions permettant d'améliorer le service que nous vous proposons, les responsables des services sont à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter.

Attention, avant toute contestation de votre facture, vous aurez bien pris connaissance du règlement intérieur que vous avez lu et approuvé au moment de l'inscription de votre enfant.

ANNEXE 1

Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer.

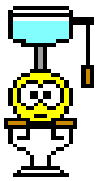

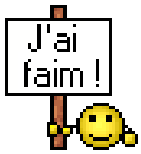

Avant le repas :

- je vais aux toilettes qui ne sont pas un lieu de jeux
- je me lave les mains
- je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires
- je marche en rang, en obéissant aux consignes et aux règles de sécurité

Pendant le repas :

- je me tiens bien à table, je mange convenablement à table, je reste assis à ma place et je parle sans crier durant le repas
- je goûte à tout
- je ne joue pas avec la nourriture
- je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison
- je respecte le personnel de service et mes camarades
- je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel
-je demande l'autorisation de me rendre aux toilettes

Pendant la récréation :

- je joue sans brutalité
- je respecte les consignes de sécurité données par le personnel
- je respecte le personnel de service et mes camarades, je ne suis pas violent, ni agressif ou méprisant envers les autres. Je ne me bagarre pas
- je n'apporte aucun objet dangereux. C'est interdit
- je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires et je marche calmement

En permanence

- je respecte le personnel de service et mes camarades
- j'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi

Ces règles de vie s'appliquent à tous les services de la Communauté de Communes : restaurants scolaires, garderies et centre de loisirs.

En cas de non-respect, une fiche d'information sera transmise à la famille afin de prévenir du comportement de leur enfant.

Des sanctions disciplinaires pourront être mises en place, allant du simple courrier d'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive si le comportement reste inchangé et selon le caractère de gravité des faits reprochés.

Je soussigné(e), M./Mme …… , directeur (rice) de l'école ……. , confie l'enfant …….. en classe de ……..

à ses parents le …../…../2025 durant les heures d'enseignement pour cause de maladie.

Signature du directeur (rice)

(Si votre enfant été prévu en garderie du soir pour ce jour, afin d'éviter une majoration d'absence, merci de transmettre ce coupon dans un **délai de 48h** à l'adresse mail suivante accueil@cc-collinesperche.fr)

Je soussigné(e), M./Mme …… , directeur (rice) de l'école ……. , confie l'enfant …….. en classe de ……..

à ses parents le …../…../2025 durant les heures d'enseignement pour cause de maladie.

Signature du directeur (rice)

(Si votre enfant été prévu en garderie du soir pour ce jour, afin d'éviter une majoration d'absence, merci de transmettre ce coupon dans un **délai de 48h** à l'adresse mail suivante accueil@cc-collinesperche.fr)

Je soussigné(e), M./Mme …… , directeur (rice) de l'école ……. , confie l'enfant …….. en classe de ……..

à ses parents le …../…../2025 durant les heures d'enseignement pour cause de maladie.

Signature du directeur (rice)

(Si votre enfant été prévu en garderie du soir pour ce jour, afin d'éviter une majoration d'absence, merci de transmettre ce coupon dans un **délai de 48h** à l'adresse mail suivante accueil@cc-collinesperche.fr)

Collines du Perche
Communauté de communes

N°....

Fiche d'informations

Service :

Nom Prénom :

Classe :

Date

Madame, Monsieur,

Je vous informe que votre enfant :

Cordialement,
Le personnel

Collines du Perche
Communauté de communes

N°....

Fiche d'informations

Service :

Nom Prénom :

Classe :

Date

Madame, Monsieur,

Je vous informe que votre enfant :

Cordialement,
Le personnel

Collines du Perche
Communauté de communes

Transport scolaire

Madame, Monsieur,

Pour des raisons de RGPD (Règlement général de protection des données), l'organisateur des transports scolaires, REMI 41, n'est plus en mesure de nous transmettre la liste des enfants inscrits au bus.

Afin d'organiser au mieux le service périscolaire du soir, merci de nous indiquer la fréquentation de votre enfant au bus après l'école.

Ce document sera à transmettre au secrétariat de la Communauté de communes, dans les meilleurs délais, par mail à accueil@cc-collinesperche.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres.

Nom Prénom : …….

Ecole : …….

Classe : …….

N° ligne de Bus : …….. (à compléter impérativement)

Semaine Paire	Mon enfant prendra le bus	OBSERVATIONS
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Semaine Impaire	Mon enfant prendra le bus	OBSERVATIONS
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

ANNEXE : TARIFS à compter du 1 Septembre 2025

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif 1 pour les enfants, salariés et stagiaires de la communauté et personnel remplaçant
forfait mensuel de 56,17 € sur inscription annuelle, forfait annuel (137 jours) sur 10 mois de 561,70 €, soit 4,10 € le repas,

Tarif 2 pour tout autre adulte ayant un lien avec l'activité éducative comme le personnel de l'éducation nationale et
à titre exceptionnel et sur autorisation expresse les parents d'élèves, élus ou autres convives.
= 6.23 €

Tarif 3 pour les inscriptions occasionnelles
= 5.47 €

Tarif 4 pour l'accueil de l'enfant sans repas avec justificatif médical et protocole
forfait mensuel de 31.24 € sur inscription annuelle, forfait annuel (137 jours) sur 10 mois de 312,36 €, soit 2.28 €, d'accueil de l'enfant.

TRANSPORT SCOLAIRE : Temps d'attente pour les enfants non inscrits au transport

Les parents qui ne souhaitent venir qu'à l'arrivée du second enfant qui prend le car, le temps de prise en charge du premier enfant est facturé :

Tarif forfaitaire temps d'attente : Matin 0,50€ et Soir 0,50€

Les familles non présentes à l'arrivée du car le soir, le 1er créneau de garderie sera facturé.

Tarifs Garderies

	GARDERIE : Lundi Mardi Jeudi Vendredi					
	Matin			Soir Goûter fourni		
T 1 - 2 - 3	Tranche horaire	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tranche horaire	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*
Tranche 1 de 0€ à 850€	7h00-7h30	0,83 €	0,53 €	après école-17h00	2,15 €	1,71 €
	7h30-8h00	0,83 €	0,53 €	17h00-17h30	0,83 €	0,53 €
	8h00-Ecole	1,25 €	0,80 €	17h30-18h00	0,83 €	0,53 €
				18h00-18h30	0,83 €	0,53 €
				18h30-19h00	0,83 €	0,53 €
Tranche 2 de 851€ à 1100€	7h00-7h30	0,85 €	0,56 €	après école-17h00	2,18 €	1,73 €
	7h30-8h00	0,85 €	0,56 €	17h00-17h30	0,85 €	0,56 €
	8h00-Ecole	1,28 €	0,84 €	17h30-18h00	0,85 €	0,56 €
				18h00-18h30	0,85 €	0,56 €
				18h30-19h00	0,85 €	0,56 €
Tranche 3 Supérieur à 1100€	7h00-7h30	0,87 €	0,57 €	après école-17h00	2,21 €	1,77 €
	7h30-8h00	0,87 €	0,57 €	17h00-17h30	0,87 €	0,57 €
	8h00-Ecole	1,31 €	0,86 €	17h30-18h00	0,87 €	0,57 €
				18h00-18h30	0,87 €	0,57 €
				18h30-19h00	0,87 €	0,57 €

*Montant de la prestation : de 0.295€/la demi-heure de présence selon les barèmes en vigueur
Une majoration de 2€ sera appliquée pour toute réservation effectuée après 8h le matin même.

Tarifs Centre de loisirs Mercredis-Petites Vacances

MERCREDIS et PETITES VACANCES	Demi-journée sans repas 9h - 12h		Demi-journée sans repas 13h -17h		Demi-journée avec repas 9h - 13h		Demi-journée avec repas 12h - 17h		Journée avec repas 9h - 17h	
	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAFet MSA prestation déduite*
Tranche 1 de 0€ à 850€	7,57 €	5,80 €	10,18 €	7,82 €	11,67 €	9,35 €	13,14 €	10,19 €	16,09 €	11,37 €
Tranche 2 de 851€ à 1100€	8,10 €	6,33 €	10,70 €	8,34 €	12,20 €	9,88 €	13,66 €	10,71 €	17,17 €	12,45 €
Tranche 3 Supérieur à 1100€	8,63 €	6,86 €	11,25 €	8,89 €	12,73 €	10,41 €	14,20 €	11,25 €	18,24 €	13,52 €

*Montant de la prestation : de 0.59€/heure de présence en alsh selon les barèmes en vigueur

Tarif forfaitaire garderie mercredi Matin 2€ et soir 2€

HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES : Majoration de 50% pour les familles

TARIFS ALSH ÉTÉ 2025

par semaine

Enfants nés en 2019-2020-2021

	Q1	Q2	Q3
07 au 11/07/25	70,20	72,70	75,20
15 au 18/07/25	56,20	58,20	60,20
21 au 25/07/25	70,20	72,70	75,20
28 au 01/08/25	70,20	72,70	75,20

Enfants nés en 2016-2017-2018

	Q1	Q2	Q3
07 au 11/07/25	77,70	80,20	82,70
15 au 18/07/25	62,20	64,20	66,20
21 au 25/07/25	77,70	80,20	82,70
avec camp 2 nuits	83,80	86,30	87,80
28 au 01/08/25	77,70	80,20	82,70

Enfants nés en 2014-2015

	Q1	Q2	Q3
07 au 11/07/25	85,20	87,70	90,20
15 au 18/07/25	68,20	70,20	72,20
avec camp 4 nuits	171,50	174,00	176,50
21 au 25/07/25	85,20	87,70	90,20
28 au 01/08/25	85,20	87,70	90,20

ANNEXE 4

Collines du Perche
Communauté de communes

36 rue Gheerbrant

41170 Mondoubleau

✆ 02 54 89 71 14 accueil@cc-collinesperche.fr

COORDONNEES UTILES

Ecole publique de Choue	Ecole publique St Exupéry de Cormenon	Ecole publique Maternelle de Mondoubleau	Ecole Primaire Louis Nobillot Mondoubleau	Ecole publique de Sargé sur Braye	Ecole publique de Souday
Place de la Mairie 41170 Choue **02 54 80 83 52** ec-choue@ac-orleans-tours.fr	Rue du Coteau du Parc 41170 Cormenon **02 54 80 85 46** ec-saint-exupery-cormenon@ac-orleans-tours.fr	22 Rue Leroy 41170 Mondoubleau **02 54 80 83 94** ecm-mondoubleau@ac-orleans-tours.fr	23 Rue St Denis 41170 Mondoubleau **02 54 80 71 93** ec-louis-nobillot-mondoubleau@ac-orleans-tours.fr	7 Rue André du Vigneau 41170 Sargé-sur-Braye **02 54 72 73 44** ec-sarge-sur-braye@ac-orleans-tours.fr	Rue de la Mairie Souday 41170 Couëtron-au-Perche **02 54 80 78 17** ec-souday@ac-orleans-tours.fr
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi	**Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi**	**Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi**	**Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi**	**Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi**	**Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi**
8h50-12h00 / 13h30-16h20	8h45-12h00 / 13h30-16h15	8h55-11h55 / 13h25-16h25	9h00-12h00 / 13h30-16h30	8h45-12h00 / 13h30-16h15	8h45-12h15 / 13h45-16h15

Garderies

Les Petits Monstres	Les Petits Loups	Les Petits Diables	Entremômes
Local contiguë à l'école de **Cormenon** Rue du Coteau du Parc	à **Mondoubleau** Maison Consigny - Rue St Denis	à **Sargé-sur-Braye** Impasse des écoles	à **Souday** Rue de la Mairie
7h00-8h35 et 16h15-18h00	7h00-8h45 et 16h25-19h00 *	7h30-8h50 et 16h15-19h00 *	7h30-8h35 et 16h15-19h00
06 48 16 48 58	**06 07 47 53 40**	**07 87 05 79 75**	**02 42 02 00 33**
garderie.cormenon@cc-collinesperche.fr	alsh@cc-collinesperche.fr	garderie.sarge@cc-collinesperche.fr	garderie.souday@cc-collinesperche.fr

*** Les enfants et animatrices quittent les locaux, le matin, plus tôt afin d'être à l'heure pour la montée des enfants dans le car à l'école.**
A l'arrivée du car les enfants sont pris en charge par les agents de la Communauté de communes pendant les temps périscolaires.

Centre de loisirs de 9h à 17h

Mercredis et petites vacances :	Local contiguë à l'école de **Cormenon**	**Garderie** : 7h00-9h00 et 17h00-18h30	**06 07 47 53 40** **alsh@cc-collinesperche.fr**
Grandes vacances :	Parc hippique - La grande Barre à Choue	**Garderie** : 7h30-9h00 et 17h00-18h30	

Restaurants scolaires

Choue	Cormenon	Mondoubleau	Sargé-sur-Braye	Souday
Local contigue à l'école	Rue du Coteau du Parc	Rue Courtin	Local contiguë à l'école	Local contiguë à l'école

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Cté Collines du Perche (2)

Numéro SIRET : 24410029300020

POSTE COMPTABLE : Service de gestion comptable de Vendome

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : ACTION ECONOMIQUE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 40
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 42
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 45
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 49
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 50
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 54
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 56
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 57

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 59
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 60
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 61
B3.1 - Etat des provisions constituées 62
B3.2 - Etalement des provisions 64
B4 - Etat des charges transférées 65
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 66
B6 - Prêts 67
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 68
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 69
B7.3 - Etat des emprunts garantis 70
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 71
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 72
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 73
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 74
B7.8 - Autres engagements donnés 75
B7.9 - Autres engagements reçus 76
B8 - Subventions versées 77
B9 - Etat du personnel 78
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 81
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 82
B11.2 - Liste des établissements publics créés 83
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 84

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 85
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 86
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 87

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 88
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux 89
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 90

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 043

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1,47
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	8,08
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	54,91 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	81,85 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	99 704,72	95 828,98	-144 982,57	A1	-148 858,31
Investissement	54 200,23	35 731,82	(3) -99 909,53	A2	-118 377,94
Fonctionnement	45 504,49	60 097,16	(4) -45 073,04	A3	-30 480,37

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-148 858,31
Investissement	A2 + B2	-118 377,94
Fonctionnement	A3 + B3	-30 480,37

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 814,06	163 192,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 118 377,94	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	163 192,00	163 192,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	45 215,63	75 696,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 30 480,37	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	75 696,00	75 696,00

TOTAL DU BUDGET (4)	238 888,00	238 888,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	31 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**31 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 500,27	0,00	17 950,42	0,00	17 950,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**27 500,27**	**0,00**	**17 950,42**	**0,00**	**17 950,42**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**58 900,27**	**0,00**	**17 950,42**	**0,00**	**17 950,42**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*26 865,20*		*26 863,64*	*0,00*	*26 863,64*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***26 865,20***		***26 863,64***	***0,00***	***26 863,64***

TOTAL	**85 765,47**	**0,00**	**44 814,06**	**0,00**	**44 814,06**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**118 377,94**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**163 192,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	147 324,00	0,00	126 841,37	0,00	126 841,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**147 324,00**	**0,00**	**126 841,37**	**0,00**	**126 841,37**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**147 324,00**	**0,00**	**126 841,37**	**0,00**	**126 841,37**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*38 351,00*		*36 350,63*	*0,00*	*36 350,63*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***38 351,00***		***36 350,63***	***0,00***	***36 350,63***
TOTAL		**185 675,00**	**0,00**	**163 192,00**	**0,00**	**163 192,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**163 192,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**9 486,99**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	9 226,00	0,00	6 467,00	0,00	6 467,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	9,96	0,00	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**9 235,96**	**0,00**	**6 477,00**	**0,00**	**6 477,00**
66	Charges financières	3 250,00	0,00	2 388,00	0,00	2 388,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**12 485,96**	**0,00**	**8 865,00**	**0,00**	**8 865,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*38 351,00*		*36 350,63*	*0,00*	*36 350,63*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***38 351,00***		***36 350,63***	***0,00***	***36 350,63***
TOTAL		**50 836,96**	**0,00**	**45 215,63**	**0,00**	**45 215,63**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**30 480,37**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**75 696,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 100,80	0,00	1 387,00	0,00	1 387,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	67 942,00	0,00	47 443,36	0,00	47 443,36
Total des recettes de gestion courante		**69 042,80**	**0,00**	**48 830,36**	**0,00**	**48 830,36**
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**69 044,80**	**0,00**	**48 832,36**	**0,00**	**48 832,36**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*26 865,20*		*26 963,64*	*0,00*	*26 863,64*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***26 865,20***		***26 863,64***	***0,00***	***26 863,64***
TOTAL		**95 910,00**	**0,00**	**75 696,00**	**0,00**	**75 696,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**75 696,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**9 486,99**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	13 648,44	13 648,44
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 950,42	0,00	17 950,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		13 215,20	13 215,20
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**17 950,42**	**26 863,64**	**44 814,06**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	118 377,94

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	163 192,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 467,00		6 467,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 388,00	0,00	2 388,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	36 350,63	36 350,63
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**8 865,00**	**36 350,63**	**45 215,63**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	30 480,37

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 696,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		126 841,37	*0,00*	126 841,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*36 350,63*	36 350,63
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**126 841,37**	***36 350,63***	**163 192,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**163 192,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 387,00		1 387,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	47 443,36	*0,00*	47 443,36
76	Produits financiers	2,00	*0,00*	2,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*26 863,64*	26 863,64
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**48 832,36**	***26 863,64***	**75 696,00**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			75 696,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**85 765,47**	**0,00**	**0,00**	**44 814,06**	**0,00**	**0,00**	**44 814,06**	**44 814,06**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	31 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**31 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 500,27	0,00		17 950,42	0,00		17 950,42	17 950,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**27 500,27**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**17 950,42**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**58 900,27**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**17 950,42**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*26 865,20*			*26 863,64*	*0,00*		*26 863,64*	*26 863,64*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**26 865,20**			**26 863,64**	**0,00**		**26 863,64**	**26 863,64**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**118 377,94**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								163 192,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**185 675,00**	**0,00**	**163 192,00**	**0,00**	**163 192,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	147 324,00	0,00	126 841,37	0,00	126 841,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**147 324,00**	**0,00**	**126 841,37**	**0,00**	**126 841,37**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**147 324,00**	**0,00**	**126 841,37**	**0,00**	**126 841,37**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*38 351,00*		*36 350,63*	*0,00*	*36 350,63*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***38 351,00***		***36 350,63***	***0,00***	***36 350,63***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
				Total des recettes d'investissement cumulées	163 192,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**85 765,47**	**0,00**	**0,00**	**44 814,06**	**0,00**	**0,00**	**44 814,06**	**44 814,06**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	31 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**31 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	27 500,27	0,00		17 950,42	0,00		17 950,42	17 950,42
1641	Emprunts en euros	27 500,27	0,00		17 950,42	0,00		17 950,42	17 950,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**27 500,27**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**17 950,42**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		**58 900,27**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**0,00**	**0,00**	**17 950,42**	**17 950,42**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*26 865,20*			*26 863,64*	*0,00*		*26 863,64*	*26 863,64*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*26 865,20*			*26 863,64*	*0,00*		*26 863,64*	*26 863,64*
13912	*Subv. transf. Régions*	*3 292,00*			*3 291,30*	*0,00*		*3 291,30*	*3 291,30*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*5 000,00*			*5 000,00*	*0,00*		*5 000,00*	*5 000,00*
139361	*Dotation équip.territoires ruraux transf*	*5 358,00*			*5 357,14*	*0,00*		*5 357,14*	*5 357,14*
198	*Neutralisation des amortissements*	*13 215,20*			*13 215,20*	*0,00*		*13 215,20*	*13 215,20*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**26 865,20**			**26 863,64**	**0,00**		**26 863,64**	**26 863,64**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
102	Bâtiment industriel PELOSI		201 562,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	Atelier relais ABM		31 095,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Atelier Relais 1 Sargé/Braye		26 096,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105	Atelier relais 2 Sargé/Braye		96 512,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	ZAE Sargé/Braye		325 698,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	Aide à l'investissement d'entreprise		159 923,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	ZAE Mondoubleau/Choue		68 320,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109	ZAE Cormenon		94 189,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	Atelier Relais 4 Sargé/Braye (Tessier Rémi)		252 344,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**1 255 742,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Construction atelier STCM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		6 556,03	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	6 556,03	0,00	0,00	0,00
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	6 556,03	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Bâtiment industriel PELOSI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		201 562,54	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	201 562,54	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	201 562,54	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : Atelier relais ABM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		31 095,25	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 095,25	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	31 095,25	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Atelier Relais 1 Sargé/Braye
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		26 096,08	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	26 096,08	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	17 144,08	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	8 952,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : Atelier relais 2 Sargé/Braye
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		96 512,12	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 853,60	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	46 853,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	49 658,52	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	49 658,52	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		18 741,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	18 741,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	18 741,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : ZAE Sargé/Braye
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		325 698,36	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 556,15	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	14 353,76	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 089,89	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 112,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	303 142,21	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	303 142,21	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		100 713,39	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	100 713,39	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	86 459,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	14 042,49	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	211,90	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : Aide à l'investissement d'entreprise
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		159 923,71	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	159 923,71	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 200,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	60 000,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	98 723,71	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		25 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	25 000,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	25 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 108
LIBELLE : ZAE Mondoubleau/Choue
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		68 320,36	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 539,42	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 539,42	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	353,58	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	353,58	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	66 427,36	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 779,70	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	58 361,75	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 285,91	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 664,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	13 664,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	13 664,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : ZAE Cormenon
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		94 189,52	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 689,52	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	90 539,52	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 150,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	2 500,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 500,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 110
LIBELLE : Ets CHESNEAU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		100 515,24	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	100 515,24	0,00	0,00	0,00
1675	Dettes envers locataires - acquéreurs	100 515,24	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : Atelier Relais 4 Sargé/Braye (Tessier Rémi)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		252 344,73	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 750,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 750,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	579,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	579,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	250 015,73	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	250 015,73	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		246 078,15	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	121 078,15	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	46 078,15	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	75 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	125 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	125 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**185 675,00**	**0,00**	**163 192,00**	**0,00**	**163 192,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	147 324,00	0,00	126 841,37	0,00	126 841,37
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	147 324,00	0,00	126 841,37	0,00	126 841,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**147 324,00**	**0,00**	**126 841,37**	**0,00**	**126 841,37**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**147 324,00**	**0,00**	**126 841,37**	**0,00**	**126 841,37**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*38 351,00*		*36 350,63*	*0,00*	*36 350,63*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*13 216,00*		*13 215,20*	*0,00*	*13 215,20*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*4 000,00*		*2 000,81*	*0,00*	*2 000,81*
281321	*Immeubles de rapport*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*18 025,00*		*18 024,62*	*0,00*	*18 024,62*
28152	*Installations de voirie*	*3 110,00*		*3 110,00*	*0,00*	*3 110,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***38 351,00***		***36 350,63***	***0,00***	***36 350,63***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 185, 186 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**50 836,96**	**0,00**	**0,00**	**45 215,63**	**0,00**	**0,00**	**45 215,63**	**45 215,63**
011	Charges à caractère général (3)	9 226,00	0,00	0,00	6 467,00	0,00	0,00	6 467,00	6 467,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	9,96	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**9 235,96**	**0,00**	**0,00**	**6 477,00**	**0,00**	**0,00**	**6 477,00**	**6 477,00**
66	Charges financières	3 250,00	0,00		2 388,00	0,00		2 388,00	2 388,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**3 250,00**	**0,00**	**0,00**	**2 388,00**	**0,00**		**2 388,00**	**2 388,00**
Total des dépenses réelles		**12 485,96**	**0,00**	**0,00**	**8 865,00**	**0,00**	**0,00**	**8 865,00**	**8 865,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*38 351,00*			*36 350,63*	*0,00*		*36 350,63*	*36 350,63*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**38 351,00**			**36 350,63**	**0,00**		**36 350,63**	**36 350,63**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**30 480,37**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**75 696,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**95 910,00**	**0,00**	**75 696,00**	**0,00**	**75 696,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 100,80	0,00	1 387,00	0,00	1 387,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	67 942,00	0,00	47 443,36	0,00	47 443,36
Total des recettes de gestion des services		**69 042,80**	**0,00**	**48 830,36**	**0,00**	**48 830,36**
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Total des recettes réelles		**69 044,80**	**0,00**	**48 832,36**	**0,00**	**48 832,36**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*26 865,20*		*26 863,64*	*0,00*	*26 863,64*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**26 865,20**		**26 863,64**	**0,00**	**26 863,64**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**75 696,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**50 836,96**	**0,00**	**0,00**	**45 215,63**	**0,00**	**0,00**	**45 215,63**	**45 215,63**
011	Charges à caractère général (4)	9 226,00	0,00	0,00	6 467,00	0,00	0,00	6 467,00	6 467,00
60612	Energie - Electricité	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6161	Multirisques	2 546,00	0,00		3 117,00	0,00	0,00	3 117,00	3 117,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 380,00	0,00		2 550,00	0,00	0,00	2 550,00	2 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	9,96	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00
65888	Autres	9,96	0,00		10,00	0,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**9 235,96**	**0,00**	**0,00**	**6 477,00**	**0,00**	**0,00**	**6 477,00**	**6 477,00**
66	Charges financières	3 250,00	0,00		2 388,00	0,00		2 388,00	2 388,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 250,00	0,00		2 388,00	0,00		2 388,00	2 388,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**3 250,00**	**0,00**	**0,00**	**2 388,00**	**0,00**		**2 388,00**	**2 388,00**
Total des dépenses réelles		**12 485,96**	**0,00**	**0,00**	**8 865,00**	**0,00**	**0,00**	**8 865,00**	**8 865,00**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*38 351,00*			*36 350,63*	*0,00*		*36 350,63*	*36 350,63*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*38 351,00*			*36 350,63*	*0,00*		*36 350,63*	*36 350,63*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**38 351,00**			**36 350,63**	**0,00**		**36 350,63**	**36 350,63**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**95 910,00**	**0,00**	**75 696,00**	**0,00**	**75 696,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 100,80	0,00	1 387,00	0,00	1 387,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 100,80	0,00	1 387,00	0,00	1 387,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	67 942,00	0,00	47 443,36	0,00	47 443,36
752	Revenus des immeubles	31 560,00	0,00	33 476,00	0,00	33 476,00
757361	Subv.Fonct. CL de rattachement	36 382,00	0,00	13 967,36	0,00	13 967,36
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**69 042,80**	**0,00**	**48 830,36**	**0,00**	**48 830,36**
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**69 044,80**	**0,00**	**48 832,36**	**0,00**	**48 832,36**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*26 865,20*		*26 863,64*	*0,00*	*26 863,64*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*13 215,20*		*13 215,20*	*0,00*	*13 215,20*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*13 650,00*		*13 648,44*	*0,00*	*13 648,44*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**26 865,20**		**26 863,64**	**0,00**	**26 863,64**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**426 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					426 000,00									
10000720661	CRCA	11/02/2021		06/12/2021	125 000,00	F		0,490	0,492		T	X Echéance constante		A-1
77888237204	CRCA	07/03/2005		15/06/2005	150 000,00	F		4,100	4,275		T	X Echéance constante		A-1
77889271482	CRCA	16/05/2005		21/09/2005	55 000,00	F		3,500	3,509		T	X Echéance constante		A-1
8245672/8391313	CE LOIRE CENTRE	05/06/2013		15/09/2013	96 000,00	F		3,870	3,932		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**426 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**153 210,44**					**17 859,51**	**2 379,67**	**0,00**	**107,93**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		153 210,44					17 859,51	2 379,67	0,00	107,93
10000720661		0,00	A-1	98 690,36	11,67	F		0,492	8 179,86	468,58	0,00	30,80
77888237204		0,00	A-1	2 728,65	0,17	F		4,275	2 728,65	27,96	0,00	0,00
77889271482		0,00	A-1	1 892,34	0,42	F		3,509	1 892,34	24,87	0,00	0,00
8245672/8391313		0,00	A-1	49 899,09	8,42	F		3,932	5 058,66	1 858,26	0,00	77,13
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**153 210,44**					**17 859,51**	**2 379,67**	**0,00**	**107,93**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	153 210,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nollonnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		16-11-2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	2138 Construction Atelier Relais 4	14	20/07/2022
L	202 Frais études de modif ou révisions simplifiée docs urbanisme	2	16/11/2023
L	202 Frais études, élab, modif et révisions docs urbanisme	5	16/11/2023
L	2031 Frais d'études (non suivis de travaux)	5	16/11/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	16/11/2023
L	2033 Frais d'insertion (non suivis de travaux)	2	16/11/2023
L	20421 Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et étu	5	16/11/2023
L	20422 Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	10	16/11/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	16/11/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	16/11/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	16/11/2023
L	21321 Constructions Immeubles de rapport	20	16/11/2023
L	2152 Installations de voirie	5	16/11/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	2	16/11/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5	16/11/2023
L	217* Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	15	16/11/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	16/11/2023
L	21828 Autres matériels de transport	10	16/11/2023
L	21838 Autre matériel informatique	5	16/11/2023
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	10	16/11/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	5	16/11/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	16/11/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	157 680,00	132 897,68	10 512,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**48 832,36**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					**157 680,00**	**132 897,68**	**10 512,00**
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					**157 680,00**	**132 897,68**	**10 512,00**
2022	Crédit Bail Immobilier	ETS TESSIER CONCEPT	15	M	157 680,00	132 897,68	10 512,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8028 Autres engagements reçus					**0,00**	**0,00**	**0,00**
A l'exception de ceux reçus des entreprises					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Engagements reçus des entreprises					**0,00**	**0,00**	**0,00**

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-118 377,94**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-118 377,94**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-118 377,94**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-118 377,94**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**31 598,86**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**36 350,63**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**4 751,77**	**0,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**31 598,86**	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**17 950,42**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	17 950,42	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**13 648,44**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*13 648,44*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**36 350,63**	**III 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	FCTVA	**0,00**	**0,00**
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**36 350,63**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*13 215,20*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*2 000,81*	*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*18 024,62*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*3 110,00*	*0,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*		
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33...	*En-cours de production de biens (5)*		
35...	*Stocks de produits (5)*		
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59...	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/02/2025

Présenté par Le Karine GLOANEC MAURIN, présidente (1),
A Mondoubleau, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session
A Mondoubleau, le 13/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

BAILLOU - PELLETIER Jean-Luc	
BEAUCHENE - LUCAS Gino	
BOURSAY - ROBINET Jean-Paul	
CHOUE - GAULLIER François	
CHOUE - LETURQUE Christelle	
CORMENON - BOULAY Gilles	
CORMENON - LEROY Jérôme	
CORMENON - MESME Joelle	
COUETRON-AU-PERCHE - GLOANEC MAURIN Karine	
COUETRON-AU-PERCHE - GRANGER Jacques	
COUETRON-AU-PERCHE - HELIERE Stéphanie	
COUETRON-AU-PERCHE - LEMERRE Henri	
COUETRON-AU-PERCHE - ROULLEAU Olivier	
LE GAULT-DU-PERCHE - RICHETTE Christelle	
LE PLESSIS-DORIN - GERNOT Carol	
LE TEMPLE - BOUHOURS Dany	
MONDOUBLEAU - BOULAY Claude	
MONDOUBLEAU - CAPITAINE Odile	
MONDOUBLEAU - MAZEAUD Fanny	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MONDOUBLEAU - RICHARDIN Charles	
MONDOUBLEAU - ROCHER CAPELLAN Jean-Pierre	
MONDOUBLEAU - THUILLIER Jean-Claude	
SAINT MARC DU COR - GAUTIER Anne	
SARGE SUR BRAYE - MAIRET Catherine	
SARGE SUR BRAYE - PAVEE René	
SARGE SUR BRAYE - ROUSSEAU Martine	
SARGE SUR BRAYE - WERBREGUE Thierry	

Certifié exécutoire par Le Karine GLOANEC MAURIN, présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Mondoubleau, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24410029300038

POSTE COMPTABLE : Service de gestion comptable de Vendome

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Cté Collines du Perche (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 71
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 74
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 77
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 82

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 85
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 88
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 90
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 91
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 95
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 97
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 98

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 100
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 101
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 102
B3.1 - Etat des provisions constituées 103
B3.2 - Etalement des provisions 105
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts 106
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 107
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 108
B7.3 - Etat des emprunts garantis 109
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 111
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 112
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 113
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées 114
B9 - Etat du personnel 115
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 119
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 120
B11.2 - Liste des établissements publics créés 121
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 122

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 123
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 124
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 125

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 127
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux 128
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 129

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 043

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	320,62

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	784,17
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	768,20
3	Dépenses d'équipement brut / population	854,18
4	Encours de dette / population (2) (3)	141,03
5	DGF / population	50,71
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	35,85 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	105,66 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	111,19 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	18,36 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-2,08 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération n° 9622 du 20/07/2022 00:00:00 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 860 033,07	6 031 442,82	744 274,20	A1	1 915 683,95
Investissement	746 568,75	1 338 461,48	(3) -752 741,17	A2	-160 848,44
Fonctionnement	4 113 464,32	4 692 981,34	(4) 1 497 015,37	A3	2 076 532,39

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	401 769,86	III + IV	1 207 871,01	B1 806 101,15
Investissement	I	401 769,86	III	1 207 871,01	B2 806 101,15
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	2 721 785,10
Investissement	A2 + B2	645 252,71
Fonctionnement	A3 + B3	2 076 532,39

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 401 769,86
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
103	Opération d'équipement n° 103	306,00
108	Opération d'équipement n° 108	114 368,84
109	Opération d'équipement n° 109	25 976,90
111	Opération d'équipement n° 111	124 689,64
114	Opération d'équipement n° 114	19 980,00
121	Opération d'équipement n° 121	1 397,71
123	Opération d'équipement n° 123	690,00
125	Opération d'équipement n° 125	35 429,29
127	Opération d'équipement n° 127	17 778,71
133	Opération d'équipement n° 133	7 227,77
139	Opération d'équipement n° 139	28 925,00
141	Opération d'équipement n° 141	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	1 207 871,01
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		1 207 871,01
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 326 033,70	4 680 780,99
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	401 769,86	1 207 871,01
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 160 848,44	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	5 888 652,00	5 888 652,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 741 506,00	4 664 973,61
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 076 532,39
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 741 506,00	6 741 506,00

TOTAL DU BUDGET (4)	12 630 158,00	12 630 158,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	91 575,90	68 945,00	480 500,00	0,00	549 445,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	323 162,52	25 000,00	225 000,00	0,00	250 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 373 054,56	151 779,22	1 225 009,24	0,00	1 376 788,46
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 131 797,54	156 045,64	3 079 520,59	0,00	3 235 566,23
Total des dépenses d'équipement		**4 919 590,52**	**401 769,86**	**5 010 029,83**	**0,00**	**5 411 799,69**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	186 300,31	0,00	166 450,50	0,00	166 450,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	147 324,00	0,00	126 841,37	0,00	126 841,37
Total des dépenses financières		**333 624,31**	**0,00**	**293 291,87**	**0,00**	**293 291,87**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 253 214,83**	**401 769,86**	**5 303 321,70**	**0,00**	**5 705 091,56**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*25 528,00*		*22 712,00*	*0,00*	*22 712,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***25 528,00***		***22 712,00***	***0,00***	***22 712,00***
TOTAL		**5 278 742,83**	**401 769,86**	**5 326 033,70**	**0,00**	**5 727 803,56**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**160 848,44**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 888 652,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 372 181,60	1 207 871,01	361 280,00	0,00	1 569 151,01
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 426 063,90	0,00	1 573 108,00	0,00	1 573 108,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 798 245,50**	**1 207 871,01**	**1 934 388,00**	**0,00**	**3 142 259,01**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	503 898,00	0,00	740 533,00	0,00	740 533,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	586 620,09	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 100,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 093 618,09**	**0,00**	**743 633,00**	**0,00**	**743 633,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**4 891 863,59**	**1 207 871,01**	**2 678 021,00**	**0,00**	**3 885 892,01**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*1 019 620,41*		*1 862 759,99*	*0,00*	*1 862 759,99*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*120 000,00*		*140 000,00*	*0,00*	*140 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 139 620,41***		***2 002 759,99***	***0,00***	***2 002 759,99***

TOTAL	**6 031 484,00**	**1 207 871,01**	**4 680 780,99**	**0,00**	**5 888 652,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**5 888 652,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 980 047,99

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 393 239,87	0,00	1 235 541,25	0,00	1 235 541,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 706 993,52	0,00	1 698 945,00	0,00	1 698 945,00
014	Atténuations de produits	1 332 836,20	0,00	1 308 849,20	0,00	1 308 849,20
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	559 404,00	0,00	450 240,56	0,00	450 240,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 992 473,59**	**0,00**	**4 693 576,01**	**0,00**	**4 693 576,01**
66	Charges financières	51 780,00	0,00	44 270,00	0,00	44 270,00
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	600,00		600,00	0,00	600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**5 045 153,59**	**0,00**	**4 738 746,01**	**0,00**	**4 738 746,01**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*1 019 620,41*		*1 862 759,99*	*0,00*	*1 862 759,99*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*120 000,00*		*140 000,00*	*0,00*	*140 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 139 620,41***		***2 002 759,99***	***0,00***	***2 002 759,99***

TOTAL	6 184 774,00	0,00	6 741 506,00	0,00	6 741 506,00
					+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					6 741 506,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	32 205,00	0,00	17 606,00	0,00	17 606,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	379 808,00	0,00	370 862,00	0,00	370 862,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 609 551,45	0,00	1 577 675,44	0,00	1 577 675,44
731	Fiscalité locale	1 721 887,00	0,00	1 719 658,00	0,00	1 719 658,00
74	Dotations et participations (3)	879 503,00	0,00	904 022,00	0,00	904 022,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	38 519,18	0,00	51 681,17	0,00	51 681,17
Total des recettes de gestion courante		**4 661 473,63**	**0,00**	**4 641 504,61**	**0,00**	**4 641 504,61**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	757,00		757,00	0,00	757,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**4 662 230,63**	**0,00**	**4 642 261,61**	**0,00**	**4 642 261,61**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*25 528,00*		*22 712,00*	*0,00*	*22 712,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***25 528,00***		***22 712,00***	***0,00***	***22 712,00***
TOTAL		**4 687 758,63**	**0,00**	**4 664 973,61**	**0,00**	**4 664 973,61**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 076 532,39**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 741 506,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 980 047,99

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*22 712,00*	22 712,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	166 450,50	*0,00*	166 450,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 411 799,69		5 411 799,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	126 841,37	*0,00*	126 841,37
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**5 705 091,56**	***22 712,00***	**5 727 803,56**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	160 848,44

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 888 652,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 235 541,25		1 235 541,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 698 945,00		1 698 945,00
014	Atténuations de produits	1 308 849,20		1 308 849,20
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	450 240,56	*0,00*	450 240,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	44 270,00	*0,00*	44 270,00
67	Charges spécifiques (9)	300,00	*0,00*	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	600,00	*140 000,00*	140 600,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 862 759,99*	1 862 759,99
	Dépenses de fonctionnement – Total	**4 738 746,01**	***2 002 759,99***	**6 741 506,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 741 506,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	740 533,00	*0,00*	740 533,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 569 151,01	*0,00*	1 569 151,01
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 574 108,00	*0,00*	1 574 108,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 100,00	*0,00*	2 100,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*140 000,00*	140 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*1 862 759,99*	1 862 759,99
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**3 885 892,01**	***2 002 759,99***	**5 888 652,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 888 652,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	17 606,00		17 606,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	370 862,00		370 862,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 577 675,44		1 577 675,44
731	Fiscalité locale	1 719 658,00		1 719 658,00
74	Dotations et participations (8)	904 022,00		904 022,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	51 681,17	*0,00*	51 681,17
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*22 712,00*	22 712,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	757,00	*0,00*	757,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**4 642 261,61**	***22 712,00***	**4 664 973,61**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			2 076 532,39
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 741 506,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**5 278 742,83**	**401 769,86**	**0,00**	**5 326 033,70**	**0,00**	**0,00**	**5 326 033,70**	**5 727 803,56**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	190 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	4 724 290,52	401 769,86	0,00	5 010 029,83	0,00	0,00	5 010 029,83	5 411 799,69
Total des dépenses d'équipement		**4 919 590,52**	**401 769,86**	**0,00**	**5 010 029,83**	**0,00**	**0,00**	**5 010 029,83**	**5 411 799,69**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	186 300,31	0,00		166 450,50	0,00		166 450,50	166 450,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	147 324,00	0,00	0,00	126 841,37	0,00	0,00	126 841,37	126 841,37
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**333 624,31**	**0,00**	**0,00**	**293 291,87**	**0,00**	**0,00**	**293 291,87**	**293 291,87**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**5 253 214,83**	**401 769,86**	**0,00**	**5 303 321,70**	**0,00**	**0,00**	**5 303 321,70**	**5 705 091,56**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*25 528,00*			*22 712,00*	*0,00*		*22 712,00*	*22 712,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**25 528,00**			**22 712,00**	**0,00**		**22 712,00**	**22 712,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**160 848,44**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								5 888 652,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**5 444 863,91**	**1 207 871,01**	**4 680 780,99**	**0,00**	**5 888 652,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 372 181,60	1 207 871,01	361 280,00	0,00	1 569 151,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 426 063,90	0,00	1 573 108,00	0,00	1 573 108,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 798 245,50**	**1 207 871,01**	**1 934 388,00**	**0,00**	**3 142 259,01**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	503 898,00	0,00	740 533,00	0,00	740 533,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 100,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**506 998,00**	**0,00**	**743 633,00**	**0,00**	**743 633,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**4 305 243,50**	**1 207 871,01**	**2 678 021,00**	**0,00**	**3 885 892,01**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 019 620,41*		*1 862 759,99*	*0,00*	*1 862 759,99*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*120 000,00*		*140 000,00*	*0,00*	*140 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 139 620,41***		***2 002 759,99***	***0,00***	***2 002 759,99***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**5 888 652,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**5 278 742,83**	**401 769,86**	**0,00**	**5 326 033,70**	**0,00**	**0,00**	**5 326 033,70**	**5 727 803,56**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	190 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	190 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	4 724 290,52	401 769,86	0,00	5 010 029,83	0,00	0,00	5 010 029,83	5 411 799,69
Total des dépenses d'équipement		**4 919 590,52**	**401 769,86**	**0,00**	**5 010 029,83**	**0,00**	**0,00**	**5 010 029,83**	**5 411 799,69**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	186 300,31	0,00		166 450,50	0,00		166 450,50	166 450,50
1641	Emprunts en euros	185 300,31	0,00		165 450,50	0,00		165 450,50	165 450,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	147 324,00	0,00	0,00	126 841,37	0,00	0,00	126 841,37	126 841,37
276351	Créance GFP de rattachement	147 324,00	0,00		126 841,37	0,00	0,00	126 841,37	126 841,37
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**333 624,31**	**0,00**	**0,00**	**293 291,87**	**0,00**	**0,00**	**293 291,87**	**293 291,87**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**5 253 214,83**	**401 769,86**	**0,00**	**5 303 321,70**	**0,00**	**0,00**	**5 303 321,70**	**5 705 091,56**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*25 528,00*			*22 712,00*	*0,00*		*22 712,00*	*22 712,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*25 528,00*			*22 712,00*	*0,00*		*22 712,00*	*22 712,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*14 800,00*			*18 975,00*	*0,00*		*18 975,00*	*18 975,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*1 840,00*			*1 840,00*	*0,00*		*1 840,00*	*1 840,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*1 130,00*			*1 385,00*	*0,00*		*1 385,00*	*1 385,00*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*400,00*			*400,00*	*0,00*		*400,00*	*400,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*5 058,00*			*112,00*	*0,00*		*112,00*	*112,00*
139361	*Dotation équip.territoires ruraux transf*	*2 300,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**25 528,00**			**22 712,00**	**0,00**		**22 712,00**	**22 712,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	Habitat - Environnement - 101		474 847,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Terrain kart Choue - 102		23 645,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	Maison Gheerbrant - 103		204 420,81	306,00	108 000,00	0,00	0,00	108 000,00
104	Parc hippique - 104		341 498,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105	Cadastre - 105		95 605,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	La Marotière - 107		203 637,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	Voirie Communautaire - 108		4 096 817,65	114 368,84	291 500,00	0,00	0,00	291 500,00
109	Maison des Jeunes Mondoubleau - 109		631 171,75	25 976,90	525 210,00	0,00	0,00	525 210,00
110	Grange St Agil - 110		148 266,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	Commanderie d'Arville - 111		628 279,08	124 689,64	2 184 520,59	0,00	0,00	2 184 520,59
113	Relais Assistantes Maternelles - 113		955 273,68	0,00	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00
114	Maison du Bourg d'Arville - 114		2 006 956,22	19 980,00	79 850,00	0,00	0,00	79 850,00
115	Haut Débit expérimentation - 115		42 492,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Maison médicale Mondoubleau - 116		1 951 967,47	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
118	Aire d'accueil gens du voyage - 118		445 850,35	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
119	Bâtiments scolaires - 119		100 920,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
120	Ecole maternelle Mondoubleau - 120		80 932,13	0,00	19 450,00	0,00	0,00	19 450,00
121	Ecole primaire Mondoubleau - 121		187 488,03	1 397,71	72 250,00	0,00	0,00	72 250,00
122	Cantine Mondoubleau - 122		856 427,21	0,00	11 750,00	0,00	0,00	11 750,00
123	Ecole de Choue - 123		95 898,06	690,00	10 350,00	0,00	0,00	10 350,00
125	Ecole de Souday - 125		199 531,85	35 429,29	474 700,00	0,00	0,00	474 700,00
126	Cantine de Souday - 126		17 697,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	Ecole de Sargé-sur-Braye - 127		290 892,92	17 778,71	464 700,00	0,00	0,00	464 700,00
128	Cantine de Sargé - 128		5 529,23	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
129	Ecole du Gault-du-Perche - 129		71 791,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Ecole de Cormenon - 131		520 831,39	0,00	11 450,00	0,00	0,00	11 450,00
132	Cantine de Cormenon - 132		552,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
133	Médiathèque - 133		257 625,35	7 227,77	3 799,24	0,00	0,00	3 799,24
134	Garderie Sargé - 134		1 541,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	PLUI URBANISME- 135		260 075,40	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
136	PISCINE - 136		19 302,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	Communication-137		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Tourisme-138		3 994,97	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
139	Groupe Scolaire Cormenon - 139		44 041,40	28 925,00	449 000,00	0,00	0,00	449 000,00
140	Ordures ménagères -140		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
141	Aide Investissement Economie -141		5 000,00	25 000,00	125 000,00	0,00	0,00	125 000,00

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
142	Eau et assainissements -142		0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
TOTAL			**15 270 801,66**	**401 769,86**	**5 010 029,83**	**0,00**	**0,00**	**5 010 029,83**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Cet état ne contient pas d'information.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Habitat - Environnement - 101
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		474 847,93	a 0,00	0,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**24 902,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	24 866,39	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	35,88	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**116 583,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	116 583,77	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**159 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	141 287,04	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 372,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 203,60	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 257,36	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**174 241,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2312	Agencements et aménagements de terrains	12 906,20	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	25 620,39	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	135 715,30	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		181 147,61	c 0,00	0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**141 801,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	3 833,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	5 670,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 381,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	2 302,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	128 615,74	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**9 723,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	9 687,60	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	35,88	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**4 002,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	4 002,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2324)**	**25 620,39**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	25 620,39	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Terrain kart Choue - 102
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		23 645,11	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 403,75	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	15 063,19	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	340,56	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	8 241,36	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	548,96	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 692,40	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : Maison Gheerbrant - 103
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		204 420,81	a 306,00	108 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 655,02	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 201,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	36 454,02	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	117 835,01	306,00	108 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 168,04	0,00	100 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	63 756,55	306,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 660,87	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	3 286,38	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	43 963,17	0,00	8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	46 930,78	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	46 930,78	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		19 691,11	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	19 691,11	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 023,07	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 153,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	4 609,28	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	1 905,76	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-108 306,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Parc hippique - 104
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		341 498,60	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 418,19	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	597,03	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	21 889,42	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 103,58	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	19 924,45	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	13 053,36	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	344,48	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 505,87	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	268 080,41	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 343,70	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	266 736,71	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		238 916,27	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	238 916,27	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	79 010,15	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	88 690,57	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	30 324,55	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	40 891,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : Cadastre - 105
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		95 605,10	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	84 662,40	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	84 662,40	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 942,70	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 942,70	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		38 331,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	38 331,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	38 331,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : La Marotière - 107
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		203 637,01	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 683,24	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 779,22	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 017,80	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 872,40	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 013,82	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	181 953,77	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	181 953,77	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		65 019,21	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	65 019,21	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	25 535,21	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	39 484,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 108
LIBELLE : Voirie Communautaire - 108
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 096 817,65	a 114 368,84	291 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 118,07	0,00	11 500,00	0,00
2031	Frais d'études	11 438,40	0,00	11 500,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 679,67	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 235 014,46	114 368,84	280 000,00	0,00
2111	Terrains nus	8 435,21	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	321,90	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	47 633,92	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 134,37	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 159 105,18	114 368,84	280 000,00	0,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	17 495,40	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	888,48	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	2 844 685,12	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 717 531,39	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	127 153,73	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		843 533,45	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	431 130,51	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	396 363,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	11 589,17	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	23 178,34	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	390 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	390 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	747,44	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	747,44	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	21 655,50	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	21 655,50	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-405 868,84

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : Maison des Jeunes Mondoubleau - 109
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		631 171,75	a 25 976,90	525 210,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**3 863,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2033	Frais d'insertion	1 157,25	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 706,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**184 335,45**	**25 976,90**	**525 210,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	0,00	24 562,10	2 310,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 496,41	1 018,80	510 900,00	0,00
2138	Autres constructions	4 506,02	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	103 799,28	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	24 332,44	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	2 098,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 102,50	396,00	12 000,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**442 973,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	442 973,05	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		316 306,72	c 0,00	0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**238 306,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 060,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	60 943,74	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	64 823,51	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	18 293,88	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	59 661,81	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	24 648,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	980,66	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	5 895,12	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**78 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	78 000,00	0,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-551 186,90

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 110
LIBELLE : Grange St Agil - 110
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		148 266,38	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 920,17	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	9 374,40	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	4 029,96	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 276,13	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	39 692,50	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 547,18	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	87 346,21	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	87 346,21	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		60 777,77	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	60 777,77	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	45 734,71	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	15 043,06	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 111
LIBELLE : Commanderie d'Arville - 111
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		628 279,08	a 124 689,64	2 184 520,59	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**17 405,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	10 783,50	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 634,28	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 987,32	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**316 037,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	16 995,20	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 815,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	76 745,70	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	37 673,77	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	170 807,63	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**294 836,68**	**124 689,64**	**2 184 520,59**	**0,00**
2313	Constructions	294 836,68	124 689,64	2 184 520,59	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		754 823,50	c 973 427,80	0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**754 823,50**	**973 427,80**	**0,00**	**0,00**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	183 665,81	230 560,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	254 888,03	409 201,80	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	250 908,00	333 666,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	30 351,66	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	35 010,00	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 335 782,43

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 113
LIBELLE : Relais Assistantes Maternelles - 113
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		955 273,68	a 0,00	1 300,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 584,23	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 727,82	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	8 856,41	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	97 944,53	0,00	1 300,00	0,00
2111	Terrains nus	11 605,46	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	4 182,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	9 711,13	0,00	300,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	1 498,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	70 947,14	0,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	844 744,92	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 660,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	773 977,42	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	67 107,50	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		483 420,30	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	483 420,30	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	6 605,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	131 000,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	85 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	259 431,05	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	1 384,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 300,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 114
LIBELLE : Maison du Bourg d'Arville - 114
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 006 956,22	a 19 980,00	79 850,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**10 373,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	4 800,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 573,24	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**288 733,07**	**0,00**	**29 850,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	12 178,33	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	71 627,11	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 656,85	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	63 082,81	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	140 187,97	0,00	29 850,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**1 707 849,91**	**19 980,00**	**50 000,00**	**0,00**
2313	Constructions	1 707 849,91	19 980,00	50 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 237 316,38	c 0,00	0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**1 057 316,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	436 312,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	298 900,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	256 492,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	61 078,38	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 534,00	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**180 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	180 000,00	0,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-99 830,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : Haut Débit expérimentation - 115
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		42 492,03	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 492,03	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	42 492,03	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		14 750,34	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	14 750,34	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	14 750,34	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116
LIBELLE : Maison médicale Mondoubleau - 116
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 951 967,47	a 0,00	25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	184 988,37	0,00	25 000,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	154 927,01	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	11 473,26	0,00	20 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	222,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	360,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 006,10	0,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 766 979,10	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 766 979,10	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		787 908,03	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	747 305,84	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	147 100,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	459 900,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	100 000,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	305,84	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	40 000,00	0,00	0,00	0,00
16873	Dettes - Départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	602,19	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	602,19	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-25 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118
LIBELLE : Aire d'accueil gens du voyage - 118
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		445 850,35	a 0,00	15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 837,14	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	17 837,14	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 841,30	0,00	15 000,00	0,00
2111	Terrains nus	9 244,16	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 332,25	0,00	15 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	937,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 327,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	394 171,91	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	394 171,91	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		362 340,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	152 340,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	128 052,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	18 288,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	210 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	207 000,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	3 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-15 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 119
LIBELLE : Bâtiments scolaires - 119
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		100 920,04	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 004,65	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 004,65	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	90 187,66	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	71 055,92	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 173,61	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 958,13	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	9 727,73	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 727,73	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		702 377,60	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	42 377,60	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 010,04	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 277,71	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	4 684,25	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	23 405,60	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	660 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	660 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 120
LIBELLE : Ecole maternelle Mondoubleau - 120
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		80 932,13	a 0,00	19 450,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	51 688,39	0,00	19 450,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	33 269,79	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	844,32	0,00	3 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 744,96	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	219,00	0,00	500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 610,32	0,00	15 950,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	29 243,74	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	928,77	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	28 314,97	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		400,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	400,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	400,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-19 450,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 121
LIBELLE : Ecole primaire Mondoubleau - 121
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		187 488,03	a 1 397,71	72 250,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	363,50	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	363,50	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	99 636,38	1 397,71	72 250,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 559,22	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 149,30	0,00	0,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	26 988,00	1 397,71	61 000,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	3 936,77	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	6 699,98	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 363,60	0,00	5 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	31 056,84	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	579,00	0,00	500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 303,67	0,00	5 750,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	87 488,15	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	23 760,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	63 728,15	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		21 534,18	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	21 534,18	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	2 400,40	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	19 133,78	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-73 647,71

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : Cantine Mondoubleau - 122
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		856 427,21	a 0,00	11 750,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	440,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	440,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 675,22	0,00	11 750,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	10 923,14	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	10 000,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	350,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	265,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	219,00	0,00	500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 268,08	0,00	900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	807 311,99	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	807 311,99	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		120 775,25	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	120 335,25	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	120 335,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	440,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	440,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 750,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 123
LIBELLE : Ecole de Choue - 123
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		95 898,06	a 690,00	10 350,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	79 270,34	690,00	10 350,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	48 045,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	6 656,53	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 328,95	690,00	3 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 599,70	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	238,99	0,00	1 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 401,17	0,00	6 350,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	16 627,72	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	16 627,72	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		881,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	881,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	881,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 040,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125
LIBELLE : Ecole de Souday - 125
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		199 531,85	a 35 429,29	474 700,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**23 555,27**	**28 595,29**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	23 555,27	28 595,29	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**82 497,87**	**906,00**	**4 700,00**	**0,00**
217318	Autres bâtiments publics	38 329,27	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	3 040,28	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	3 281,78	906,00	3 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	13 024,02	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	477,98	0,00	500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 344,54	0,00	1 200,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**93 478,71**	**5 928,00**	**470 000,00**	**0,00**
2313	Constructions	0,00	5 928,00	470 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	93 478,71	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 230,75	c 0,00	0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**3 230,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	335,03	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	2 895,72	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-510 129,29

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 126
LIBELLE : Cantine de Souday - 126
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		17 697,17	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 095,12	0,00	0,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	3 622,34	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 472,78	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	8 602,05	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	8 602,05	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 127
LIBELLE : Ecole de Sargé-sur-Braye - 127
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		290 892,92	a 17 778,71	464 700,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**13 956,67**	**11 424,71**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	13 224,72	11 424,71	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	731,95	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**72 867,77**	**906,00**	**89 700,00**	**0,00**
217318	Autres bâtiments publics	26 564,44	0,00	85 000,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	4 398,03	906,00	3 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	15 391,38	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	477,98	0,00	500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 035,94	0,00	1 200,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**204 068,48**	**5 448,00**	**375 000,00**	**0,00**
2313	Constructions	1 656,46	5 448,00	375 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	202 412,02	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 631,98	c 0,00	0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**3 900,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	335,03	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	3 565,00	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**731,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2033	Frais d'insertion	731,95	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-482 478,71

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 128
LIBELLE : Cantine de Sargé - 128
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 529,23	a 0,00	1 600,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 972,90	0,00	1 600,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	736,74	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	1 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 236,16	0,00	600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 556,33	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 556,33	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 600,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 129
LIBELLE : Ecole du Gault-du-Perche - 129
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		71 791,17	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 275,71	0,00	0,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	10 098,99	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 176,72	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	59 515,46	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 737,79	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	57 777,67	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 131
LIBELLE : Ecole de Cormenon - 131
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		520 831,39	a 0,00	11 450,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	440,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	440,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 429,26	0,00	11 450,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	39 541,27	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	114,00	0,00	5 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	7 015,33	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 758,66	0,00	5 950,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	453 962,13	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	453 962,13	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		263 636,81	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	263 150,61	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	107 049,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	77 961,36	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	78 140,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	440,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	440,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46,20	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	46,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 450,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 132
LIBELLE : Cantine de Cormenon - 132
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		552,00	a 0,00	600,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	552,00	0,00	600,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	552,00	0,00	600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-600,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 133
LIBELLE : Médiathèque - 133
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		257 625,35	a 7 227,77	3 799,24	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 580,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 580,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	251 324,61	7 227,77	3 799,24	0,00
217318	Autres bâtiments publics	59 581,15	6 208,97	299,24	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	17 595,94	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	15 526,81	1 018,80	1 400,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	1 080,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	157 540,71	0,00	2 100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	3 720,74	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 720,74	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		39 067,61	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	39 067,61	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	6 343,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 422,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	8 291,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	22 011,61	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 027,01

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 134
LIBELLE : Garderie Sargé - 134
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 541,67	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 541,67	0,00	0,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	1 345,25	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	196,42	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 135
LIBELLE : PLUI URBANISME- 135
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		260 075,40	a 0,00	20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	260 075,40	0,00	20 000,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	260 075,40	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		73 486,35	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	73 486,35	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	50 500,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	22 986,35	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136
LIBELLE : PISCINE - 136
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		19 302,50	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 302,50	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	19 302,50	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 137
LIBELLE : Communication-137
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 138
LIBELLE : Tourisme-138
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 994,97	a 0,00	100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	3 994,97	0,00	100 000,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 994,97	0,00	100 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 139
LIBELLE : Groupe Scolaire Cormenon - 139
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 041,40	a 28 925,00	449 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 359,40	28 925,00	449 000,00	0,00
2031	Frais d'études	33 359,40	28 925,00	449 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	10 682,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	10 682,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-477 925,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 140
LIBELLE : Ordures ménagères -140
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 141
LIBELLE : Aide Investissement Economie -141
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 000,00	a 25 000,00	125 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	5 000,00	25 000,00	125 000,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	50 000,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	75 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	25 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-150 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 142
LIBELLE : Eau et assainissements -142
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-15 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**5 444 863,91**	**1 207 871,01**	**4 680 780,99**	**0,00**	**5 888 652,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 372 181,60	1 207 871,01	361 280,00	0,00	1 569 151,01
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	82 160,00	0,00	82 160,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00
1313	Subv. transf. Départements	7 600,00	0,00	165 370,00	0,00	165 370,00
13172	Subv. transf. FEDER	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	230 560,00	0,00	0,00	230 560,00
1322	Subv. non transf. Régions	600 000,00	409 201,80	0,00	0,00	409 201,80
1323	Subv. non transf. Départements	600 000,00	333 666,00	0,00	0,00	333 666,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	399 164,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	20 207,60	20 207,60	0,00	0,00	20 207,60
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	345 210,00	214 235,61	12 000,00	0,00	226 235,61
13462	Dotation de soutien à l'invest local	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 426 063,90	0,00	1 573 108,00	0,00	1 573 108,00
1641	Emprunts en euros	1 426 063,90	0,00	1 573 108,00	0,00	1 573 108,00
16873	Dettes - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 798 245,50**	**1 207 871,01**	**1 934 388,00**	**0,00**	**3 142 259,01**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	503 898,00	0,00	740 533,00	0,00	740 533,00
10222	FCTVA	503 898,00	0,00	740 533,00	0,00	740 533,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 100,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
27638	Créance Autres établissements publics	2 100,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**506 998,00**	**0,00**	**743 633,00**	**0,00**	**743 633,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**4 305 243,50**	**1 207 871,01**	**2 678 021,00**	**0,00**	**3 885 892,01**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 019 620,41*		*1 862 759,99*	*0,00*	*1 862 759,99*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*120 000,00*		*140 000,00*	*0,00*	*140 000,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*26 010,00*		*26 010,00*	*0,00*	*26 010,00*
28031	*Frais d'études*	*3 865,00*		*3 900,00*	*0,00*	*3 900,00*
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*2 915,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*0,00*		*19 010,00*	*0,00*	*19 010,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*620,00*	*0,00*	*620,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*260,00*		*260,00*	*0,00*	*260,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*		*1 000,00*	*0,00*	*1 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*725,00*		*725,00*	*0,00*	*725,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0,00*		*540,00*	*0,00*	*540,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*500,00*	*0,00*	*500,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*7 705,00*		*7 704,00*	*0,00*	*7 704,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*15,00*		*15,00*	*0,00*	*15,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*525,00*		*30,00*	*0,00*	*30,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*4 600,00*		*4 700,00*	*0,00*	*4 700,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*		*2 290,00*	*0,00*	*2 290,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*24 015,00*		*24 048,72*	*0,00*	*24 048,72*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*80,00*		*180,00*	*0,00*	*180,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*		*600,00*	*0,00*	*600,00*
28186	*Cheptel*	*0,00*		*1 186,00*	*0,00*	*1 186,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*49 285,00*		*46 681,28*	*0,00*	*46 681,28*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre	***1 139 620,41***		***2 002 759,99***	***0,00***	***2 002 759,99***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 184 774,00**	**0,00**	**0,00**	**6 741 506,00**	**0,00**	**0,00**	**6 741 506,00**	**6 741 506,00**
011	Charges à caractère général (3)	1 393 239,87	0,00	0,00	1 235 541,25	0,00	0,00	1 235 541,25	1 235 541,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 706 993,52	0,00		1 698 945,00	0,00		1 698 945,00	1 698 945,00
014	Atténuations de produits	1 332 836,20	0,00		1 308 849,20	0,00		1 308 849,20	1 308 849,20
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	559 404,00	0,00	0,00	450 240,56	0,00	0,00	450 240,56	450 240,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 992 473,59**	**0,00**	**0,00**	**4 693 576,01**	**0,00**	**0,00**	**4 693 576,01**	**4 693 576,01**
66	Charges financières	51 780,00	0,00		44 270,00	0,00		44 270,00	44 270,00
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00		300,00	0,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	600,00			600,00	0,00		600,00	600,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**52 680,00**	**0,00**	**0,00**	**45 170,00**	**0,00**		**45 170,00**	**45 170,00**
Total des dépenses réelles		**5 045 153,59**	**0,00**	**0,00**	**4 738 746,01**	**0,00**	**0,00**	**4 738 746,01**	**4 738 746,01**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 019 620,41*			*1 862 759,99*	*0,00*		*1 862 759,99*	*1 862 759,99*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*120 000,00*			*140 000,00*	*0,00*		*140 000,00*	*140 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 139 620,41**			**2 002 759,99**	**0,00**		**2 002 759,99**	**2 002 759,99**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**6 741 506,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 687 758,63**	**0,00**	**4 664 973,61**	**0,00**	**4 664 973,61**
013	Atténuations de charges (2)	32 205,00	0,00	17 606,00	0,00	17 606,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	379 808,00	0,00	370 862,00	0,00	370 862,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 609 551,45	0,00	1 577 675,44	0,00	1 577 675,44
731	Fiscalité locale	1 721 887,00	0,00	1 719 658,00	0,00	1 719 658,00
74	Dotations et participations (2)	879 503,00	0,00	904 022,00	0,00	904 022,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	38 519,18	0,00	51 681,17	0,00	51 681,17
Total des recettes de gestion des services		**4 661 473,63**	**0,00**	**4 641 504,61**	**0,00**	**4 641 504,61**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	757,00		757,00	0,00	757,00
Total des recettes financières		**757,00**	**0,00**	**757,00**	**0,00**	**757,00**
Total des recettes réelles		**4 662 230,63**	**0,00**	**4 642 261,61**	**0,00**	**4 642 261,61**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*25 528,00*		*22 712,00*	*0,00*	*22 712,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**25 528,00**		**22 712,00**	**0,00**	**22 712,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**2 076 532,39**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**6 741 506,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 184 774,00**	**0,00**	**0,00**	**6 741 506,00**	**0,00**	**0,00**	**6 741 506,00**	**6 741 506,00**
011	Charges à caractère général (4)	1 393 239,87	0,00	0,00	1 235 541,25	0,00	0,00	1 235 541,25	1 235 541,25
6042	Achats de prestations de services	100 750,00	0,00		121 750,00	0,00	0,00	121 750,00	121 750,00
60611	Eau et assainissement	10 990,00	0,00		13 440,00	0,00	0,00	13 440,00	13 440,00
60612	Energie - Electricité	87 500,00	0,00		87 420,00	0,00	0,00	87 420,00	87 420,00
60613	Chauffage urbain	34 100,00	0,00		34 100,00	0,00	0,00	34 100,00	34 100,00
60621	Combustibles	25 250,00	0,00		21 750,00	0,00	0,00	21 750,00	21 750,00
60622	Carburants	2 650,00	0,00		3 650,00	0,00	0,00	3 650,00	3 650,00
60623	Alimentation	26 960,00	0,00		17 260,00	0,00	0,00	17 260,00	17 260,00
60631	Fournitures d'entretien	10 030,00	0,00		9 830,00	0,00	0,00	9 830,00	9 830,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 730,00	0,00		13 370,00	0,00	0,00	13 370,00	13 370,00
60633	Fournitures de voirie	3 500,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	800,00	0,00		760,00	0,00	0,00	760,00	760,00
6064	Fournitures administratives	2 870,00	0,00		2 880,00	0,00	0,00	2 880,00	2 880,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	12 090,00	0,00		14 090,00	0,00	0,00	14 090,00	14 090,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	570,00	0,00		580,00	0,00	0,00	580,00	580,00
6067	Fournitures scolaires	24 612,00	0,00		24 742,00	0,00	0,00	24 742,00	24 742,00
6068	Autres matières et fournitures	10 340,00	0,00		17 370,00	0,00	0,00	17 370,00	17 370,00
611	Contrats de prestations de services	102 890,00	0,00		68 342,00	0,00	0,00	68 342,00	68 342,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 820,00	0,00		5 720,00	0,00	0,00	5 720,00	5 720,00
61521	Entretien terrains	4 020,00	0,00		11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	57 710,00	0,00		68 450,00	0,00	0,00	68 450,00	68 450,00
615231	Entretien, réparations voiries	71 100,00	0,00		81 450,00	0,00	0,00	81 450,00	81 450,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	0,00		1 900,00	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 180,00	0,00		1 550,00	0,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6156	Maintenance	35 954,00	0,00		42 674,00	0,00	0,00	42 674,00	42 674,00
6161	Multirisques	36 655,00	0,00		42 137,26	0,00	0,00	42 137,26	42 137,26
617	Etudes et recherches	45 000,00	0,00		53 526,00	0,00	0,00	53 526,00	53 526,00
6182	Documentation générale et technique	4 580,00	0,00		6 430,00	0,00	0,00	6 430,00	6 430,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	8 500,00	0,00		6 750,00	0,00	0,00	6 750,00	6 750,00
6188	Autres frais divers	1 200,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6228	Divers	517 555,75	0,00		313 429,71	0,00	0,00	313 429,71	313 429,71
6231	Annonces et insertions	4 120,00	0,00		3 950,00	0,00	0,00	3 950,00	3 950,00
6232	Fêtes et cérémonies	660,00	0,00		260,00	0,00	0,00	260,00	260,00
6234	Réceptions	3 620,00	0,00		6 570,00	0,00	0,00	6 570,00	6 570,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	0,00	0,00		1 728,00	0,00	0,00	1 728,00	1 728,00
6238	Divers	1 670,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	16 305,00	0,00		20 680,00	0,00	0,00	20 680,00	20 680,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 110,00	0,00		4 370,00	0,00	0,00	4 370,00	4 370,00
6261	Frais d'affranchissement	1 090,00	0,00		1 210,00	0,00	0,00	1 210,00	1 210,00
6262	Frais de télécommunications	18 780,00	0,00		16 080,00	0,00	0,00	16 080,00	16 080,00
627	Services bancaires et assimilés	865,00	0,00		865,00	0,00	0,00	865,00	865,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 827,73	0,00		11 608,00	0,00	0,00	11 608,00	11 608,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 700,00	0,00		1 850,00	0,00	0,00	1 850,00	1 850,00
62878	Remb. frais à des tiers	63 489,39	0,00		64 729,28	0,00	0,00	64 729,28	64 729,28
63512	Taxes foncières	6 596,00	0,00		6 590,00	0,00	0,00	6 590,00	6 590,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 706 993,52	0,00		1 698 945,00	0,00		1 698 945,00	1 698 945,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	20 000,00	0,00		21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00
6218	Autre personnel extérieur	14 750,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 696,00	0,00		1 016,00	0,00		1 016,00	1 016,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 813,00	0,00		25 503,00	0,00		25 503,00	25 503,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 381,00	0,00		3 075,00	0,00		3 075,00	3 075,00
64111	Rémunération principale titulaires	576 440,00	0,00		485 250,00	0,00		485 250,00	485 250,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 220,00	0,00		10 129,00	0,00		10 129,00	10 129,00
64118	Autres indemnités	70 360,00	0,00		91 248,50	0,00		91 248,50	91 248,50
64131	Rémunérations	474 780,00	0,00		498 248,00	0,00		498 248,00	498 248,00
64138	Primes et autres indemnités	31 130,00	0,00		66 215,00	0,00		66 215,00	66 215,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 195,00	0,00		170 120,00	0,00		170 120,00	170 120,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	194 718,00	0,00		194 265,00	0,00		194 265,00	194 265,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 745,00	0,00		20 520,00	0,00		20 520,00	20 520,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 690,00	0,00		41 145,00	0,00		41 145,00	41 145,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	46 810,00	0,00		50 825,00	0,00		50 825,00	50 825,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 182,00	0,00		2 005,00	0,00		2 005,00	2 005,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	14 313,52	0,00		13 660,50	0,00		13 660,50	13 660,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	270,00	0,00		220,00	0,00		220,00	220,00
6488	Autres	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	1 332 836,20	0,00		1 308 849,20	0,00		1 308 849,20	1 308 849,20
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	677 407,00	0,00		653 654,00	0,00		653 654,00	653 654,00
739211	Attribution de compensation	355 222,20	0,00		355 222,20	0,00		355 222,20	355 222,20
739221	FNGIR	202 203,00	0,00		202 203,00	0,00		202 203,00	202 203,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	89 270,00	0,00		89 270,00	0,00		89 270,00	89 270,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	6 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	2 134,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73958	Autres	0,00	0,00		8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	559 404,00	0,00	0,00	450 240,56	0,00	0,00	450 240,56	450 240,56
65132	Prix	1 850,00	0,00		1 730,00	0,00	0,00	1 730,00	1 730,00
65311	Indemnités de fonction	30 350,00	0,00		34 000,00	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 700,00	0,00		2 330,00	0,00	0,00	2 330,00	2 330,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653188	Autres frais divers	0,00	0,00		70,00	0,00	0,00	70,00	70,00
6541	Créances admises en non-valeur	269,50	0,00		220,00	0,00	0,00	220,00	220,00
6542	Créances éteintes	395,50	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00
6561	Organismes de regroupement	229 554,00	0,00		132 712,00	0,00	0,00	132 712,00	132 712,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	36 382,00	0,00		13 967,36	0,00	0,00	13 967,36	13 967,36
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	191 783,00	0,00		179 655,00	0,00	0,00	179 655,00	179 655,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	1 380,00	0,00		4 055,20	0,00	0,00	4 055,20	4 055,20
65818	Autres	820,00	0,00		1 010,00	0,00	0,00	1 010,00	1 010,00
65888	Autres	3 620,00	0,00		5 891,00	0,00	0,00	5 891,00	5 891,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 992 473,59**	**0,00**	**0,00**	**4 693 576,01**	**0,00**	**0,00**	**4 693 576,01**	**4 693 576,01**
66	Charges financières	51 780,00	0,00		44 270,00	0,00		44 270,00	44 270,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 780,00	0,00		44 270,00	0,00		44 270,00	44 270,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	300,00	0,00		300,00	0,00		300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	300,00	0,00		300,00	0,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	600,00			600,00	0,00		600,00	600,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	600,00			600,00	0,00		600,00	600,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**52 680,00**	**0,00**	**0,00**	**45 170,00**	**0,00**		**45 170,00**	**45 170,00**
Total des dépenses réelles		**5 045 153,59**	**0,00**	**0,00**	**4 738 746,01**	**0,00**	**0,00**	**4 738 746,01**	**4 738 746,01**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 019 620,41*			*1 862 759,99*	*0,00*		*1 862 759,99*	*1 862 759,99*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*120 000,00*			*140 000,00*	*0,00*		*140 000,00*	*140 000,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*120 000,00*			*140 000,00*	*0,00*		*140 000,00*	*140 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 139 620,41**			**2 002 759,99**	**0,00**		**2 002 759,99**	**2 002 759,99**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 687 758,63**	**0,00**	**4 664 973,61**	**0,00**	**4 664 973,61**
013	Atténuations de charges (3)	32 205,00	0,00	17 606,00	0,00	17 606,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	31 265,00	0,00	16 606,00	0,00	16 606,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	940,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	379 808,00	0,00	370 862,00	0,00	370 862,00
7018	Autres ventes de produits finis	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	57 000,00	0,00	57 500,00	0,00	57 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	196 300,00	0,00	204 200,00	0,00	204 200,00
706888	Autres	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	10 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	92 508,00	0,00	79 362,00	0,00	79 362,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 609 551,45	0,00	1 577 675,44	0,00	1 577 675,44
73211	Attribution de compensation	494 071,45	0,00	494 071,44	0,00	494 071,44
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	93 030,00	0,00	82 602,00	0,00	82 602,00
7323	Revers. prél. / jeux et paris hippiques	320,00	0,00	650,00	0,00	650,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	768 750,00	0,00	753 382,00	0,00	753 382,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	253 380,00	0,00	246 970,00	0,00	246 970,00
731	Fiscalité locale	1 721 887,00	0,00	1 719 658,00	0,00	1 719 658,00
73111	Impôts directs locaux	875 610,00	0,00	889 423,00	0,00	889 423,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	52 480,00	0,00	53 249,00	0,00	53 249,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	115 770,00	0,00	123 332,00	0,00	123 332,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	677 407,00	0,00	653 654,00	0,00	653 654,00
7318	Autres	620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	879 503,00	0,00	904 022,00	0,00	904 022,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	184 770,00	0,00	187 292,00	0,00	187 292,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	119 930,00	0,00	119 145,00	0,00	119 145,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
744	FCTVA	27 013,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
74718	Autres participations Etat	61 500,00	0,00	71 872,00	0,00	71 872,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
7473	Participation départements	3 010,00	0,00	5 150,00	0,00	5 150,00
747888	Autres	245 540,00	0,00	244 610,00	0,00	244 610,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	216 480,00	0,00	231 392,00	0,00	231 392,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	21 260,00	0,00	20 061,00	0,00	20 061,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	38 519,18	0,00	51 681,17	0,00	51 681,17
752	Revenus des immeubles	37 970,00	0,00	47 401,00	0,00	47 401,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	549,18	0,00	4 280,17	0,00	4 280,17
Total des recettes de gestion des services		**4 661 473,63**	**0,00**	**4 641 504,61**	**0,00**	**4 641 504,61**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	757,00		757,00	0,00	757,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	757,00		757,00	0,00	757,00
Total des recettes réelles		**4 662 230,63**	**0,00**	**4 642 261,61**	**0,00**	**4 642 261,61**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*25 528,00*		*22 712,00*	*0,00*	*22 712,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*25 528,00*		*22 712,00*	*0,00*	*22 712,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**25 528,00**		**22 712,00**	**0,00**	**22 712,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**123 000,50**	**0,00**	**0,00**	**1 569 850,00**	**3 799,24**	**595 110,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	15 000,50	0,00	0,00	54 000,00	0,00	43 600,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	449 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	108 000,00	0,00	0,00	221 850,00	3 799,24	551 510,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	845 000,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 100,00**	**94 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 049 909,00**	**4 700,00**	**504 293,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	14 000,00	0,00	0,00	224 000,00	1 900,00	82 493,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	2 800,00	246 480,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	80 000,00	0,00	0,00	813 909,00	0,00	175 320,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**51 350,00**	**2 636 211,96**	**15 000,00**	**309 000,00**		**5 303 321,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 350,00	20 000,00	0,00	17 500,00		166 450,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	0,00	11 500,00		480 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	225 000,00	0,00	0,00		225 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	29 850,00	15 000,00	280 000,00		1 225 009,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 234 520,59	0,00	0,00		3 079 520,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	126 841,37	0,00	0,00		126 841,37
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**2 600,00**	**864 750,00**	**2 227,00**	**153 442,00**		**2 678 021,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 600,00	354 750,00	2 227,00	58 563,00		740 533,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00	0,00	0,00		361 280,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	410 000,00	0,00	94 879,00		1 574 108,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		2 100,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**905 660,80**	**575 672,50**	**0,00**	**0,00**	**949 566,00**	**511 159,58**	**538 710,91**	**0,00**
011	Charges à caractère général	199 865,60	97 167,50	0,00	0,00	385 739,00	108 736,58	106 920,21	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	415 323,00	0,00	0,00	460 689,00	246 543,00	406 752,50	0,00
014	Atténuations de produits	655 195,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	50 182,00	0,00	0,00	95 138,00	155 780,00	9 268,20	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	13 000,00	0,00	0,00	7 800,00	0,00	15 770,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	100,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**3 201 676,44**	**28 051,17**	**0,00**	**0,00**	**221 975,00**	**124 940,00**	**309 063,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	1 000,00	0,00	0,00	3 513,00	1 400,00	11 693,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	26 500,00	0,00	0,00	181 272,00	57 790,00	27 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 577 025,44	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 066 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	557 890,00	0,00	0,00	0,00	37 190,00	65 100,00	222 570,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	551,17	0,00	0,00	0,00	0,00	47 800,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	757,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**163 170,00**	**148 583,94**	**836 088,39**	**110 133,89**		**4 738 746,01**
011	Charges à caractère général	0,00	110 851,50	26 316,58	89 910,39	110 033,89		1 235 541,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	29 613,50	0,00	90 024,00	0,00		1 698 945,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	653 654,00	0,00		1 308 849,20
65	Autres charges de gestion courante	0,00	20 405,00	116 967,36	2 500,00	0,00		450 240,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	2 300,00	5 300,00	0,00	100,00		44 270,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		600,00
RECETTES		**0,00**	**4 301,00**	**4 872,00**	**729 054,00**	**18 329,00**		**4 642 261,61**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17 606,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	300,00	0,00	75 000,00	3 000,00		370 862,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 577 675,44
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	653 654,00	0,00		1 719 658,00
74	Dotations et participations	0,00	4 000,00	4 872,00	400,00	12 000,00		904 022,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,00	0,00	0,00	3 329,00		51 681,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		757,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**2 655 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					2 655 000,00									
10278370550002010200 2	CREDIT MUTUEL	15/12/2021		28/02/2022	90 000,00	F		0,650	0,655		T	X Echéance constante		A-1
1209672	Caisse des Depots et Consignatio	12/12/2011		01/01/2013	660 000,00	F		4,510	4,512		A	X Echéance constante		A-1
8104888/8204077	CE LOIRE CENTRE	30/07/2012		15/11/2012	140 000,00	F		5,010	5,084		T	X Echéance constante		A-1
8245656/8391294	CE LOIRE CENTRE	05/06/2013		15/09/2013	210 000,00	F		3,870	3,917		T	X Echéance constante		A-1
83314134737	CRCA	08/01/2008		11/04/2008	180 000,00	F		4,810	4,900		T	X Echéance constante		A-1
83326022407	CRCA	18/11/2008		15/03/2009	207 000,00	F		4,780	4,872		T	C		A-1
83332176768	CRCA	22/12/2009		15/03/2010	240 000,00	F		3,990	4,046		T	X Echéance constante		A-1
83339980768	CRCA	25/05/2011		01/09/2011	78 000,00	R	TEC	4,290	2,968		T	X Echéance constante		A-1
8559012/4478962	CE LOIRE CENTRE	22/06/2015		31/08/2015	300 000,00	F		1,490	1,475		M	C		A-1
88311457807	CRCA	21/08/2007		03/01/2008	550 000,00	F		4,790	4,790		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**2 655 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**852 229,46**					**164 597,74**	**33 809,70**	**0,00**	**16 594,98**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		852 229,46					164 597,74	33 809,70	0,00	16 594,98
10278370550002010200 2		0,00	A-1	72 694,51	11,83	F		0,655	5 843,83	458,29	0,00	38,27
1209672		0,00	A-1	169 022,23	2,00	F		4,512	53 874,47	7 622,90	0,00	5 193,16
8104888/8204077		0,00	A-1	71 077,55	7,58	F		5,084	7 705,68	3 417,72	0,00	405,68
8245656/8391294		0,00	A-1	109 153,71	8,42	F		3,917	11 065,86	4 064,94	0,00	168,71
83314134737		0,00	A-1	42 077,50	3,00	F		4,900	12 257,61	1 805,03	0,00	318,74
83326022407		0,00	A-1	41 400,00	3,92	F		4,872	10 350,00	1 793,40	0,00	65,96
83332176768		0,00	A-1	78 855,67	4,92	F		4,046	14 544,31	2 930,53	0,00	114,05
83339980768		0,00	A-1	8 990,55	1,42	R	TEC	2,968	5 979,54	64,14	0,00	2,38
8559012/4478962		0,00	A-1	17 500,00	0,50	F		1,475	17 500,00	86,92	0,00	0,00
88311457807		0,00	A-1	241 457,74	7,00	F		4,790	25 476,44	11 565,83	0,00	10 288,03
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**852 229,46**					**164 597,74**	**33 809,70**	**0,00**	**16 594,98**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	852 229,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		16-11-2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	202 Frais études modif/révision simplifiée docs urba	2	16/11/2023
L	202 Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	5	16/11/2023
L	2031 Frais d'études (non suivis de travaux)	5	16/11/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	16/11/2023
L	2033 Frais d'insertion (non suivis de travaux)	2	16/11/2023
L	20421 Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et étu	5	16/11/2023
L	20422 Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	10	16/11/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	16/11/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	16/11/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	16/11/2023
L	21321 Constructions immeubles de rapport	20	16/11/2023
L	2152 Installations de voirie (panneaux signalisation ...)	5	16/11/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	2	16/11/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5	16/11/2023
L	21721 Plantations Arbres et arbustres MAD	15	16/11/2023
L	21728 Autres agencements/aménagements MAD	15	16/11/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	16/11/2023
L	21828 Autres matériels de transport	10	16/11/2023
L	21831 Matériel informatique scolaire	5	16/11/2023
L	21838 Autre matériel informatique	5	16/11/2023
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	10	16/11/2023
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	10	16/11/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	5	16/11/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	16/11/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	600,00		600,00	1 200,00	600,00	600,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	600,00		600,00	1 200,00	600,00	600,00
Impayés services périscolaires	600,00	15/04/2025	600,00	1 200,00	600,00	600,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	600,00		600,00	1 200,00	600,00	600,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	600,00		600,00	1 200,00	600,00	600,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers	Impayés services périscolaires	3 016,70	1	600,00	600,00	1 816,70

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	2 549 081,01	2 047 248,66	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**1 583 156,51**	**1 095 016,25**											**38 405,74**	**52 771,92**
CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE	2015	C	Restructuration EPPAD LES MARONNIERS Mondoubleau	Caisse des Depots et Consignatio	1 583 156,51	1 095 016,25	20,33	T	F		3,600	F		3,600	-		38 405,74	52 771,92
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**965 924,50**	**952 232,41**											**33 417,68**	**14 521,80**
APHP	2023	X Echéance progressive	20 Logements inclusifs APHP	Caisse des Depots et Consignatio	741 500,50	730 989,64	28,33	A	R		4,110	R		4,110	-		30 043,67	11 147,79
APHP	2023	X Echéance progressive	20 logements inclusifs APHP	Caisse des Depots et Consignatio	224 424,00	221 242,77	28,33	A	F		4,110	F		4,110	-		3 374,01	3 374,01
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL					**2 549 081,01**	**2 047 248,66**											**71 823,42**	**67 293,72**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	198 407,44
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**198 407,44**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**4 642 261,61**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**4,27**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**25 000,00**
2041412	AIE	Aide économique	JAULNEAU GAETAN	Entreprise	25 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					**179 655,00**
65748	Subvention	Pays du Perche en Loir-et-Cher	PAYS DU PERCHE	Association	15 000,00
65748	Subvention	Subvention Cheptel Aleikoum	CHEPTEL ALEIKOUM	Entreprise	5 000,00
65748	Subvention	Subvention Office de Tourisme	Association LA COMMANDERIE D ARVILLE	Association	20 000,00
65748	Subvention	Développeur économique	INITIATIVE LOIR ET CHER	Entreprise	8 000,00
65748	Subvention	Subvention	Association PIROUETTE	Association	2 250,00
65748	Subvention	Subvention fonctionnement Ecole de musique	Association ASSOC POLY SONS	Association	40 000,00
65748	Subvention	Subvention Commanderie	Association LA COMMANDERIE D ARVILLE	Association	60 000,00
65748	Subvention	Subvention	Association ATELIER VIVANT-MAISON BOTANIQUE	Association	3 000,00
65748	Subvention	Subvention Convention cadre 2025-2027	Association L'ECHALIER	Association	8 000,00
65748	MAD Personnel	Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes	Association ENTRE MOMES	Association	4 072,00
65748	Subvention	Subvention Fonctionnement Cantine Souday	Association ENTRE MOMES	Association	6 860,00
65748	Subvention	Subvention Course des Percherons intercommunales	Association SOCIETE DES COURSES DE MONDOUBLE	Association	1 500,00
65748	Subvention	Subvention Fonctionnement	Mission Locale du Vendômois	Association	5 773,00
65748	Subvention	Cinécole	Association CINECOLE EN VENDOMOIS	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**6,00**	**0,50**	**6,50**	**3,85**	**2,50**	**6,35**
Adjoint administratif	C	2,00	0,50	2,50	0,00	2,50	2,50
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,85	0,00	0,85
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**7,00**	**2,34**	**9,34**	**4,71**	**4,63**	**9,34**
Adjoint technique	C	3,00	2,34	5,34	1,71	3,63	5,34
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**10,00**	**0,00**	**10,00**	**9,00**	**1,00**	**10,00**
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent social ppal 2° classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		**3,00**	**1,60**	**4,60**	**1,00**	**3,60**	**4,60**
Adjoint d'animation	C	1,00	1,60	2,60	1,00	1,60	2,60
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**28,00**	**4,44**	**32,44**	**20,56**	**11,73**	**32,29**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**316 697,76**		
Adjoint administratif	C	ADM		26 390,00	A	CDI
Adjoint administratif	C	ADM		25 228,48	A	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		11 526,52	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		20 308,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		19 155,28	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH		20 848,44	A	CDI
Adjoint technique	C	TECH		26 164,04	A	CDI
Adjoint technique	C	TECH		4 511,36	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH		13 340,96	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH		28 008,68	A	CDD
Agent social	C	S		25 345,00	A	CDD
Animateur	B	ANIM		24 968,00	A	CDD
Animateur	B	ANIM		27 552,00	A	CDD
Technicien ppal 1ère classe	B	TECH		43 351,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**316 697,76**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
23/03/2023 -	COMMANDERIE D'ARVILLE	Association COMMANDERIE D'ARVILLE	Association	60 000,00
23/03/2023 -	POLY-SONS	Association POLY-SONS	Association	40 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-160 848,44	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	806 101,15	806 101,15
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	645 252,71	806 101,15

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	645 252,71	806 101,15
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	645 252,71	806 101,15

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	188 162,50	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 745 392,99	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 557 230,49	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**188 162,50**	I	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**165 450,50**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	165 450,50		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**22 712,00**		**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*22 712,00*		*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 745 392,99**	III	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**742 633,00**		**0,00**
10222	FCTVA	740 533,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
27638	Créance Autres établissements publics	2 100,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**2 002 759,99**		**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*26 010,00*		*0,00*
28031	*Frais d'études*	*3 900,00*		*0,00*
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*0,00*
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*19 010,00*		*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*620,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*260,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*1 000,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*725,00*		*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*540,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*500,00*		*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*7 704,00*		*0,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*15,00*		*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*30,00*		*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*4 700,00*		*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*2 290,00*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*24 048,72*		*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*180,00*		*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*600,00*		*0,00*
28186	*Cheptel*	*1 186,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*46 681,28*		*0,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 862 759,99*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Aire Accueil Gens du Voyage	23/03/2023	23/03/2023	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		5 563 103,00	0,00	2,74	0,00	152 429,00	0,00
TFPNB		1 148 886,00	0,00	8,22	0,00	94 438,00	0,00
CFE		1 456 903,00	0,00	20,80	0,00	303 036,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		1 874 093,00	0,00	12,77	0,00	239 322,00	0,00
TOTAL		**10 042 985,00**	**0,00**			**789 225,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/02/2025

Présenté par Le Karine GLOANEC MAURIN, Présidente (1),
A Mondoubleau, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session
A Mondoubleau, le 13/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

BAILLOU - PELLETIER Jean-Luc	
BEAUCHENE - LUCAS Gino	
BOURSAY - ROBINET Jean-Paul	
CHOUE - GAULLIER François	
CHOUE - LETURQUE Christelle	
CORMENON - BOULAY Gilles	
CORMENON - LEROY Jérôme	
CORMENON - MESME Joelle	
COUETRON-AU-PERCHE - GLOANEC-MAURIN Karine	
COUETRON-AU-PERCHE - GRANGER Jacques	
COUETRON-AU-PERCHE - HELIERE Stéphanie	
COUETRON-AU-PERCHE - LEMERRE Henri	
COUETRON-AU-PERCHE - ROULLEAU Olivier	
LE GAULT-DU-PERCHE - RICHETTE Christelle	
LE PLESSIS-DORIN - GERNOT Carol	
LE TEMPLE - BOUHOURS Dany	
MONDOUBLEAU - BOULAY Claude	
MONDOUBLEAU - CAPITAINE Odile	
MONDOUBLEAU - MAZEAUD Fanny	

MONDOUBLEAU - RICHARDIN Charles	
MONDOUBLEAU - ROCHER-CAPELLAN Jean-Pierre	
MONDOUBLEAU - THUILLIER Jean-Claude	
SAINT MARC DU COR - GAUTIER Anne	
SARGE SUR BRAYE - MAIRET Catherine	
SARGE SUR BRAYE - PAVEE René	
SARGE SUR BRAYE - ROUSSEAU Martine	
SARGE SUR BRAYE - WERBREGUE Thierry	

Certifié exécutoire par Le Karine GLOANEC MAURIN, Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mondoubleau, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24410029300053	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE

POSTE COMPTABLE DE : Service de gestion comptable de Vendome

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : REGIE CHAUFFAGE BOIS (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 32
A3.2 - Etalement des provisions 33
A4.1 - Equilibre des opérations financières 34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 37
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 38
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 39
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 40
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 41
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 42
B1.7 - Etat des engagements reçus 43
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 44
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 45

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 46
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 48
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 49
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 50

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 51

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	307 461,14	422 074,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 114 612,86	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	422 074,00	422 074,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	144 892,78	86 800,61
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	17 779,22	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 75 871,39
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	162 672,00	162 672,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	584 746,00	584 746,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	160 707,97	0,00	179 496,00	0,00	179 496,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	4,53	0,00	4,53
Total des dépenses de gestion des services		**172 712,97**	**0,00**	**191 500,53**	**0,00**	**191 500,53**
66	Charges financières	27 400,00	0,00	29 150,00	0,00	29 150,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	90,00		10,00	0,00	10,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**200 202,97**	**0,00**	**220 660,53**	**0,00**	**220 660,53**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*84 661,65*		*86 800,61*	*0,00*	*86 800,61*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***84 661,65***		***86 800,61***	***0,00***	***86 800,61***
TOTAL		**284 864,62**	**0,00**	**307 461,14**	**0,00**	**307 461,14**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	114 612,86

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	422 074,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	266 389,00	0,00	394 529,00	0,00	394 529,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**321 389,00**	**0,00**	**394 529,00**	**0,00**	**394 529,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	106,00		90,00	0,00	90,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**321 495,00**	**0,00**	**394 619,00**	**0,00**	**394 619,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*27 455,00*		*27 455,00*	*0,00*	*27 455,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***27 455,00***		***27 455,00***	***0,00***	***27 455,00***
TOTAL		**348 950,00**	**0,00**	**422 074,00**	**0,00**	**422 074,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	422 074,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	59 345,61

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	316 830,00	17 779,22	60 637,78	0,00	78 417,00
Total des dépenses d'équipement		**316 830,00**	**17 779,22**	**60 637,78**	**0,00**	**78 417,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 800,00	0,00	56 800,00	0,00	56 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**46 800,00**	**0,00**	**56 800,00**	**0,00**	**56 800,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**363 630,00**	**17 779,22**	**117 437,78**	**0,00**	**135 217,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*27 455,00*		*27 455,00*	*0,00*	*27 455,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***27 455,00***		***27 455,00***	***0,00***	***27 455,00***
TOTAL		**391 085,00**	**17 779,22**	**144 892,78**	**0,00**	**162 672,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**162 672,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	152 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	138 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**290 545,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		290 545,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*84 661,65*		*86 800,61*	*0,00*	*86 800,61*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***84 661,65***		***86 800,61***	***0,00***	***86 800,61***
TOTAL		375 206,65	0,00	86 800,61	0,00	86 800,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	75 871,39

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	162 672,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	59 345,61

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	179 496,00		179 496,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00		12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4,53		4,53
66	Charges financières	29 150,00	*0,00*	29 150,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	10,00	*86 800,61*	86 810,61
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**220 660,53**	***86 800,61***	**307 461,14**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**114 612,86**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**422 074,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*27 455,00*	27 455,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	56 800,00	*0,00*	56 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	78 417,00		78 417,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**135 217,00**	***27 455,00***	**162 672,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**162 672,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	394 529,00		394 529,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*27 455,00*	27 455,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	90,00	*0,00*	90,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**394 619,00**	***27 455,00***	**422 074,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	422 074,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*86 800,61*	86 800,61
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***86 800,61***	**86 800,61**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	75 871,39

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	162 672,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**160 707,97**	**179 496,00**	**0,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	127 000,00	136 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	500,00	500,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 600,00	2 700,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 100,00	1 800,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	500,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	12 500,00	0,00
6156	Maintenance	18 582,00	21 900,00	0,00
6161	Multirisques	405,00	491,00	0,00
617	Etudes et recherches	950,00	750,00	0,00
6228	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	600,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	900,97	1 555,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	150,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	470,00	50,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**12 000,00**	**12 000,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	12 000,00	12 000,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**5,00**	**4,53**	**0,00**
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	4,53	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	**172 712,97**	**191 500,53**	**0,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**27 400,00**	**29 150,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 400,00	26 150,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	3 000,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**90,00**	**10,00**	**0,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	90,00	10,00	0,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	**200 202,97**	**220 660,53**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***84 661,65***	***86 800,61***	***0,00***
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*84 661,65*	*86 800,61*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***84 661,65***	***86 800,61***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***84 661,65***	***86 800,61***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**284 864,62**	**307 461,14**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**114 612,86**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**422 074,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**266 389,00**	**394 529,00**	**0,00**
701	Ventes produits finis et intermédiaires	266 389,00	394 529,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**55 000,00**	**0,00**	**0,00**
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**321 389,00**	**394 529,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**106,00**	**90,00**	**0,00**
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	106,00	90,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**321 495,00**	**394 619,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***27 455,00***	***27 455,00***	***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*27 455,00*	*27 455,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***27 455,00***	***27 455,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**348 950,00**	**422 074,00**	**0,00**

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**422 074,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	313 830,00	54 637,78	0,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	3 000,00	6 000,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	316 830,00	60 637,78	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 800,00	56 800,00	0,00
1641	Emprunts en euros	44 700,00	54 700,00	0,00
16878	Remboursements des autres dettes	2 100,00	2 100,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	46 800,00	56 800,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	363 630,00	117 437,78	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*27 455,00*	*27 455,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*27 455,00*	*27 455,00*	*0,00*
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*1 741,00*	*1 741,00*	*0,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*16 257,00*	*16 257,00*	*0,00*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*2 568,00*	*2 568,00*	*0,00*
139188	*des tiers*	*6 889,00*	*6 889,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*27 455,00*	*27 455,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	391 085,00	144 892,78	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	17 779,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	162 672,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**152 100,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	152 100,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**138 445,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	138 445,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**290 545,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**290 545,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***84 661,65***	***86 800,61***	***0,00***
28031	*Frais d'études*	*3 525,00*	*3 525,00*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*79 136,65*	*79 275,61*	*0,00*
28188	*Autres*	*2 000,00*	*4 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***84 661,65***	***86 800,61***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***84 661,65***	***86 800,61***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**375 206,65**	**86 800,61**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**75 871,39**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**162 672,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : REGIE CHAUFFAGE BOIS MONDOUBLEAU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 056 381,07	a 17 779,22	54 637,78	b 0,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**42 123,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	42 087,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	35,88	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**424 586,89**	**11 007,22**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
2153	Installations à caractère spécifique	397 333,57	11 007,22	20 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 253,32	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**589 670,70**	**6 772,00**	**24 637,78**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	589 670,70	6 772,00	24 637,78	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) – (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-72 417,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : REGIE CHAUFFAGE BOIS SOUDAY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	94 948,60	a 0,00	6 000,00	b 0,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	6 512,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	6 512,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours**	88 436,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	88 436,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement**	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-6 000,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : REGIE CHAUFFAGE SARGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 500,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
00020102003	20/01/2025	100 000,00	152 290,00	3 780,82	135 862,00	54 790,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**100 000,00**	**152 290,00**	**3 780,82**	**135 862,00**	**54 790,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 047 945,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 047 945,00									
83326023512	CRCA	09/12/2008		15/03/2009	792 000,00	F		4,870	5,141		T	X Echéance constante		A-1
83332176531	CRCA	22/12/2009		15/01/2010	52 500,00	F		3,990	4,066		M	X Echéance constante		A-1
83337621104	CRCA	10/01/2011		20/04/2011	15 000,00	F		3,550	3,600		T	X Echéance constante		A-1
8391318	CE LOIRE CENTRE	05/06/2013		15/09/2013	50 000,00	F		3,870	3,932		T	X Echéance constante		A-1
MON549138EUR	LA BANQUE POSTALE	16/09/2024		01/02/2025	138 445,00	F		3,490	3,578		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**21 000,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					21 000,00									
REGIE1	CDC DES COLLINES DU PERCHE	06/10/2020		01/03/2022	21 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					**1 068 945,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**586 086,98**					**54 655,36**	**25 827,08**	**0,00**	**1 621,21**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		586 086,98					54 655,36	25 827,08	0,00	1 621,21
83326023512		0,00	A-1	398 522,06	8,92	F		5,141	36 202,01	18 753,56	0,00	784,22
83332176531		0,00	A-1	17 264,70	4,92	F		4,066	3 183,24	691,08	0,00	24,97
83337621104		0,00	A-1	5 866,10	6,00	F		3,600	853,72	196,96	0,00	35,09
8391318		0,00	A-1	25 989,12	8,42	F		3,932	2 634,72	967,84	0,00	40,17
MON549138EUR		0,00	A-1	138 445,00	9,83	F		3,578	11 781,67	5 277,65	0,00	736,76
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**14 700,00**					**2 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		14 700,00					2 100,00	0,00	0,00	0,00
REGIE1		0,00	A-1	14 700,00	6.17	F		0,000	2 100,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**600 786,98**					**56 755,36**	**25 827,08**	**0,00**	**1 621,21**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	600 786,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	20-07-2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux Mondoubleau	25	25/11/2009
L	Réseaux Souday	20	25/11/2009
L	Etudes	5	09/10/2014
L	Equipt Valeur supérieur à 1 000 HT Réseau Mondoubleau et Souday	10	20/07/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	10,00		90,00	100,00	90,00	10,00
Factures Chauffage Impayées	10,00	15/04/2026	90,00	100,00	90,00	10,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	10,00		90,00	100,00	90,00	10,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	Factures Chauffage Impayées	405,00	1	90,00	10,00	305,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	75 871,39	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-17 779,22	-17 779,22
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	58 092,17	-17 779,22

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	58 092,17	-17 779,22
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	58 092,17	-17 779,22

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	84 255,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	86 800,61	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 545,61	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**84 255,00**	I	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**56 800,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	54 700,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	2 100,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**27 455,00**		**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*27 455,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**86 800,61**	III **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**86 800,61**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*3 525,00*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*79 275,61*	*0,00*
28188	*Autres*	*4 000,00*	*0,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*		
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**394 619,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/02/2025

Présenté par (1) Le Karine GLOANEC MAURIN Présidente,
A Mondoubleau le 01/01/2000
(1) Le Karine GLOANEC MAURIN Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Mondoubleau, le 13/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAILLOU - PELLETIER Jean-Luc	
BEAUCHENE - LUCAS Gino	
BOURSAY - ROBINET Jean-Paul	
CHOUE - GAULLIER François	
CHOUE - LETURQUE Christelle	
CORMENON - BOULAY Gilles	
CORMENON - LEROY Jérôme	
CORMENON - MESME Joelle	
COUETRON-AU-PERCHE - GLOANEC MAURIN Karine	
COUETRON-AU-PERCHE - GRANGER Jacques	
COUETRON-AU-PERCHE - HELIERE Stéphanie	
COUETRON-AU-PERCHE - LEMERRE Henri	
COUETRON-AU-PERCHE - ROULLEAU Olivier	
LE GAULT-DU-PERCHE - RICHETTE Christelle	
LE PLESSIS-DORIN - GERNOT Carol	
LE TEMPLE - BOUHOURS Dany	
MONDOUBLEAU - BOULAY Claude	
MONDOUBLEAU - CAPITAINE Odile	
MONDOUBLEAU - MAZEAUD Fanny	
MONDOUBLEAU - RICHARDIN Charles	
MONDOUBLEAU - ROCHER CAPELLAN Jean-Pierre	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MONDOUBLEAU - THUILLIER Jean-Claude	
SAINT MARC DU COR - GAUTIER Anne	
SARGE SUR BRAYE - MAIRET Catherine	
SARGE SUR BRAYE - PAVEE René	
SARGE SUR BRAYE - ROUSSEAU Martine	
SARGE SUR BRAYE - WERBREGUE Thierry	

Certifié exécutoire par (1) Le Karine GLOANEC MAURIN Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Mondoubleau,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/05/2025

										Hebdomadaire	
FILIIERES	**CAT.**	**CADRES D'EMPLOIS**	**GRADE**	**Date de délibération portant création**	**Quotité de Temps de Travail**	**Tps partiel**	**Tps réel**	**ETP**	**Nouvel effectif au 14/11/2024**	**Vacant**	**Pourvu**
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Attaché principal Territorial	13/02/2020	35		35	1.00	1		1
			Attaché Territorial	01/09/2013	35		35			1	
			Attaché Territorial	18/01/2018	35		35			1	
			Attaché Territorial (contrat de projet)	18/01/2024	35		35			1	
	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Territorial (Contrat de projet)	18/01/2024	35		35	1.00	1		1
			Rédacteur Territorial (Contrat de projet)	18/01/2024	20		20	1.00	1		1
			Rédacteur Territorial (PLUI)	07/11/2019	35		35			1	
			Rédacteur Territorial	14/03/2024	35		35	1.00	1		1
			Rédacteur Territorial	12/11/2020	7		7			1	
			Rédacteur principal de 1ère classe Territorial	19/01/2022	35		35	1.00	1		1
			Rédacteur principal de 2ème classe Territorial	19/01/2022	35		35			1	
	C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	12/11/2020	35		35			1	
			Adjoint administratif principal de 1ère classe	19/01/2022	35		35			1	
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	09/03/2011	35		35			1	
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	12/11/2020	35	85%	29.75	0.85	1		1
			Adjoint administratif	22/03/2018	35		35	1.00	1		1
			Adjoint administratif	19/01/2022	35		35	1.00	1		1
			Adjoint administratif	21/09/2023	17.5		17.5	0.50	1		1
			Adjoint administratif (contrat de projet)	18/01/2024	35		35			1	
ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Animateur	18/04/2011	35		35	1.00	1		1
			Animateur	21/01/2021	35		35	1.00	1		1
			Animateur principal de1ère classe	14/09/2022	35		35			1	
			Animateur principal de 2ème classe	14/09/2022	35		35			1	
	C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	21/01/2021	35		35			1	
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	21/01/2021	35		35			1	
			Adjoint d'animation	09/10/2014	35		35			1	
				13/11/2014	35		35			1	
				23/07/2015	18		18			1	
				28/06/2018	26		26	1.00	1		1
				03/09/2020	28		28			1	
				28/06/2018	14		14			1	
				12/11/2020	7		7			1	
				12/11/2020	17.5		17.5			1	
				12/11/2020	35		35			1	
				12/11/2020	35		35			1	
				12/11/2020	35		35			1	
				12/11/2020	35		35	1.00	1		1
				20/07/2022	30		30	0.86	1		1
CULTURELLE	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant conservation du patrimoine et des bibliothèques	14/09/2017	35		35	1.00	1		1
			Assistant conservation du patrimoine et des bibliothèques non permanent	13/03/2025	35		35	1.00		1	
	C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	28/02/2012	35		35	1.00	1		1

MEDICO-SOCIALE	B	uxiliaires territoriaux de puériculture	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe (classe normale)	09/10/2014	35		35			1	
			auxiliaire de puériculture de classe normale	14/11/2024	35		35			1	
SOCIALE	A	Éducateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	16/06/2016	35		35	1.00	1		1
			Educateur de Jeunes Enfants	27/08/2013	35		35	1.00	1		1
			Educateur de Jeunes Enfants	16/06/2016	35		35	1.00	1		1
			Educateur de Jeunes Enfants	14/11/2024	35		35			1	
	B	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	02/06/1995	35		35			1	
			Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	02/06/1995	35		35			1	
			Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	02/06/1995	35		35			1	
			Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	28/01/2019	35	97%	33.95	0.97	1		1
			Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	29/01/2019	35		35	1.00	1		1
			Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	01/06/2023	35		35	1.00	1		1
			Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	01/06/2023	35		35	1.00	1		1
			Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	01/06/2023	35		35	1.00	1		1
	C	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	14/11/2024				1.00			
			Agent social principal de 2ème classe	16/06/2016	35		35	1.00	1		1
			Agent social	12/03/2020	35		35	1.00	1		1
TECHNIQUE	A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur principal	23/03/2022	35		35	1.00	1		1
			Ingénieur (contrat de projet)	18/01/2024	35		35	1.00	1		1
			Ingénieur	12/11/2020	35		35			1	
	B	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	12/11/2020	35		35	1.00	1		1
			Technicien principal de 2ème classe	23/11/2022	35		35			1	
	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint Technique principal de 2ème classe	28/06/2018	35		35			1	
			Adjoint Technique principal de 2ème classe	28/01/2019	35		35	1.00	1		1
			Adjoint Technique principal de 2ème classe	28/01/2019	35		35	1.00	1		1
			Adjoint Technique principal de 2ème classe	28/01/2019	35		35			1	
			Adjoint Technique principal de 2ème classe	28/01/2019	35		35			1	
			Adjoint Technique	15/06/2017	17.5		17.5			1	
			Adjoint Technique	18/12/2013	11		11			1	
			Adjoint Technique	18/11/2008	32		32			1	
			Adjoint Technique	09/05/2019	25		25	0.71	1		1
			Adjoint Technique	01/01/2011	3.5		3.5	0.10	1		1
			Adjoint Technique	02/06/1995	35		35	1.00	1		1
			Adjoint Technique	16/06/2016	26		26			1	
			Adjoint Technique	26/01/2023	30		30	0.86	1		1
			Adjoint Technique	10/10/2008	35		35	1.00	1		1
			Adjoint Technique	10/10/2008	35		35			1	
			Adjoint Technique	09/03/2011	23.5		23.5			1	
			Adjoint Technique	12/11/2020	1		1	0.03	1		1
			Adjoint Technique	12/11/2020	1		1	0.03	1		1
			Adjoint Technique	12/11/2020	3.5		3.5			1	
			Adjoint Technique	12/11/2020	35		35	1.00	1		1
			Adjoint Technique	14/09/2022	7		7	0.20	1		1
			Adjoint Technique	23/11/2022	20		20	0.57	1		1
			TOTAL					37.68	41.00	43.00	41.00
									Total ETP		37.68